



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9<sup>e</sup> Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

(29<sup>e</sup> SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3<sup>e</sup> séance du mercredi 26 octobre 1988

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD

1. **Rappel au règlement** (p. 1447).  
MM. Robert Montdargent, le président.
2. **Loi de finances pour 1989 (deuxième partie)**. Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1447).

#### Affaires européennes

- M. Jean-Marie Cambacérès, suppléant M. Malvy, rapporteur spécial de la commission des finances.
- M. Jean Seitzinger, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères pour les institutions, le marché unique et la monnaie.
- M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères pour la recherche, la technologie et les télécommunications.
- MM. Jean-Marie Caro,  
Charles Josselin,  
Jean de Lipkowski,  
Bernard Stasi,  
Jean-Claude Lefort.
- Mme Edith Cresson, ministre des affaires européennes,  
M. le président.

Réponses de M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, et de Mme le ministre des affaires européennes aux questions de : MM. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis ; Alain Lamassoure, Hervé de Charette, Mme Catherine Lalumière, M. André Bellon, Mmes Marie-Noëlle Lienemann, Nicole Catala, MM. Jean-Marie Daillet, Michel Bérégovoy.

#### Affaires étrangères

MM. Robert Montdargent, Jean-Marie Daillet.

#### État B

Titres III et IV. - Adoption (p. 1469).

#### État C

Titres V et VI. - Adoption (p. 1469).

MM. Jean-Marie Caro, Jean de Lipkowski, le président.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine-séance.

3. **Dépôt de projets de loi** (p. 1469).
4. **Ordre du jour** (p. 1469).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD,**  
vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## RAPPEL AU RÈGLEMENT

**M. Robert Montdargent.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Robert Montdargent, pour un rappel au règlement.

**M. Robert Montdargent.** Ce rappel, monsieur le président, se fonde sur l'article 58 du règlement.

Au nom des députés communistes, je tiens à protester solennellement contre les assertions de M. Jean-Louis Debré lors de la séance des questions au Gouvernement de cet après-midi.

En effet, en utilisant la nomination récente de M. Zemor au Conseil d'Etat, il a tenté d'accréditer l'opinion que celui-ci aurait obtenu ce poste pour n'avoir pas contesté l'élection de M. Marchais dans le Val-de-Marne.

Ces allégations sont d'autant plus scandaleuses qu'une requête en annulation de cette élection a été déposée devant le Conseil constitutionnel par un candidat ayant obtenu tout juste 0,3 p. 100 des voix dans cette circonscription.

Or le Conseil constitutionnel, dans une délibération du 21 octobre, vient de rejeter sans la moindre ambiguïté cette requête et de valider, par conséquent, l'élection de M. Marchais.

Il l'a fait à travers des considérants d'une extrême brièveté qui soulignent l'absence de fondement de ce recours.

D'ailleurs, je trouve étrange qu'un député gaulliste s'élève contre cette décision du Conseil constitutionnel.

On voit bien aussi où veulent en venir les auteurs de ces insinuations. Ce sont eux-mêmes qui ont mis en place une loi électorale inique et un charcutage des circonscriptions électorales dont les effets cumulés ont empêché le suffrage universel de s'exprimer pleinement, et volant au parti communiste une juste représentation dans cette dernière élection.

**M. Jean-Pierre Philibert.** Ce n'est pas un rappel au règlement !

**M. Robert Montdargent.** Par conséquent, les députés communistes répondent à ces assertions par le plus grand mépris.

Voilà, monsieur le président, ce que je voulais dire dans ce rappel au règlement.

**M. le président.** Monsieur Montdargent, en quoi était-ce un rappel au règlement ?

**M. Jean-Pierre Philibert.** Bonne question !

**M. le président.** C'était plutôt un règlement de comptes.

**M. Jean-Marie Daillet et M. Jean-Pierre Philibert.** Très bien !

2

## LOI DE FINANCES POUR 1989

(DEUXIÈME PARTIE)

### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989 (nos 160, 2<sup>nd</sup>4).

### AFFAIRES EUROPÉENNES

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits du ministère des affaires européennes.

La parole est à M. Jean-Marie Cambacérés, suppléant M. Martin Malvy, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan pour les affaires européennes.

**M. Jean-Marie Cambacérés, rapporteur spécial suppléant.** Monsieur le président, madame le ministre des affaires européennes, mesdames, messieurs, notre collègue Martin Malvy, rapporteur spécial du budget des affaires européennes, étant absent, m'a demandé de le remplacer à cette tribune.

Depuis le sommet européen de Bruxelles de février 1988, la Communauté montre un dynamisme qu'elle semblait avoir perdu en 1987 tant elle avait peine à sortir de l'impasse budgétaire où elle s'était engagée. La dynamique du marché unique a été confirmée. L'objectif d'achèvement en 1992 du marché intérieur communautaire a incontestablement gagné en crédibilité. Ces impulsions nouvelles ressenties au cours de l'année 1988 confirment l'importance croissante prise par la dimension européenne dans la plupart des questions économiques et sociales de notre pays.

C'est cette constatation qui a conduit la commission des finances, de l'économie générale et du Plan à désigner de nouveau, comme elle l'avait fait de 1981 à 1986, un rapporteur spécial sur les affaires européennes, pour rapporter non seulement sur le budget lui-même du ministère des affaires européennes, qui a été décrit ce matin par votre rapporteur dans le cadre du débat sur le ministère des affaires étrangères, mais aussi sur trois grandes questions qui, en raison de leur actualité, se sont imposées à l'examen du rapporteur : les nouveaux mécanismes de financement de la Communauté et leur incidence sur les finances publiques de notre pays ; la réforme des principales interventions communautaires au titre de la politique agricole commune et des fonds structurels ; et la dynamique du marché intérieur.

En ce qui concerne les nouveaux mécanismes et leur incidence sur les finances publiques françaises, après l'adoption de ces principes fondamentaux par le conseil européen de Bruxelles, le nouveau système des ressources propres à la Communauté a fait l'objet d'une décision du 24 juin 1988 du conseil des ministres. Ce nouveau système présente trois caractéristiques principales : il introduit une nouvelle ressource communautaire assise sur le P.N.B. ; il prolonge le mécanisme de la compensation britannique et il est lié à une programmation de l'évolution des dépenses, notamment agricoles.

Le projet de loi de finances pour 1989 tient donc normalement compte pour l'évaluation des recettes du budget général du nouveau système des ressources propres de la Commu-

nauté. Le prélèvement sur les recettes de l'Etat hors ressources propres traditionnelles, mais déduction faite du remboursement forfaitaire des frais de perception de ces ressources, semble constituer l'indicateur le plus intéressant de notre contribution financière à la Communauté puisque c'est le montant ainsi calculé qui pèse en définitive sur l'équilibre du budget. Ce montant s'établit à 50 milliards de francs pour 1988 et à 49,7 milliards de francs pour 1989. C'est une masse financière d'importance modérée par rapport aux avantages de toutes natures que notre pays tire de sa participation à la construction européenne...

**M. Jean-Marie Daillet.** C'est vrai !

**M. Jean-Marie Cambacérés, rapporteur spécial suppléant.** ... puisque, en 1988 et 1989, elle ne représentera respectivement que 3,85 et 3,65 p. 100 du total des recettes du budget général avant prélèvements et déduction faite des ressources propres traditionnelles de la Communauté. La contribution de la France à la Communauté n'est plus actuellement compensée en totalité par les interventions communautaires sur son territoire.

En 1987, notre pays s'est trouvé dans la situation d'un contributeur net aux finances communautaires. Il ne s'agit là que d'une constatation. La France a toujours refusé le principe du juste retour.

**M. Jean-Marie Daillet.** Très bien !

**M. Jean-Marie Cambacérés, rapporteur spécial suppléant.** La construction européenne présente en effet pour notre pays des avantages qui dépassent de loin l'inconvénient de notre solde contributif net, d'ailleurs modéré.

Quelle que soit son opposition de principe à la notion de juste retour, le rapporteur considère qu'il est bon de connaître la situation financière réelle de la France à l'égard de la Communauté, car le solde négatif que nous supportons à présent constitue un indicateur, parmi d'autres, des efforts que notre pays consent pour assurer le succès des politiques européennes et contribuer au développement de ceux de nos partenaires qui accusent un retard de développement. Il apparaît d'autant plus utile, en outre, d'évaluer la contribution nette de notre pays qu'elle connaîtra sans doute une certaine augmentation au cours des prochaines années.

Le deuxième sujet que votre rapporteur souhaite aborder est celui de la réforme des interventions communautaires au titre du soutien des marchés agricoles et fonds structurels. L'institution du nouveau système des ressources propres communautaires fait partie d'une réforme d'ensemble des méthodes et des moyens de la construction européenne, qui a également concerné au premier chef les deux principales catégories d'intervention de la Communauté : celle relative au soutien des marchés agricoles et celle relevant des trois fonds structurels : F.E.O.G.A.-Orientation, Fonds social européen et Fonds européen de développement régional.

Voyons tout d'abord la réforme de la politique agricole commune et des mécanismes de soutien des marchés.

La P.A.C., depuis 1984, était dans une crise financière chronique. Après une série de premières mesures correctives, une réforme globale a été mise en place par le conseil européen de Bruxelles de février 1988. Par la mise en place d'un système efficace de maîtrise des dépenses agricoles, dans le secteur des céréales, dans le secteur des oléagineux et protéagineux et dans le secteur de la viande bovine. Pour les autres secteurs, l'essentiel des dispositions déjà en vigueur a été conservé.

Ainsi, au prix d'un nouvel effort de rigueur, l'accord intervenu à Bruxelles en février 1988 assure dans des conditions à présent normales le financement de la politique agricole commune. Il autorise même la croissance régulière des dépenses d'intervention, dans la limite - étroite, il faut le reconnaître - de la ligne directrice agricole.

Cette sécurité budgétaire enfin atteinte constitue une garantie pour le revenu de nos agriculteurs comme pour le maintien de nos exportations. Des mesures d'accompagnement à la réforme ont aussi été mises en place : le gel des terres à titre expérimental et non obligatoire, les préretraites, les aides directes.

Les trois mesures d'accompagnement prévues par le sommet de Bruxelles dans le cadre de la réforme de la politique agricole commune n'auront qu'un effet limité ou même négligeable sur l'agriculture française.

En ce qui concerne la réforme des fonds structurels - F.E.O.G.A.-Orientation, F.S.E. et Feder - ils font actuellement l'objet d'une réforme profonde tendant, d'une part, à renforcer leur rôle redistributif au profit des régions les moins favorisées et, d'autre part, à accentuer le caractère intégré et programmé au niveau européen de leurs interventions.

Les principes de l'action des fonds structurels ont été posés après le traité de Rome par l'Acte unique européen, qui leur assigne comme objectifs de renforcer la cohésion économique et sociale de la Communauté et de réduire l'écart entre les diverses régions, ainsi que le retard des régions les moins favorisées.

Ces trois fonds structurels contribuent chacun, en vertu des dispositions spécifiques régissant son fonctionnement, à la réalisation des objectifs classés de 1 à 5.

La réforme des fonds structurels a également pour objet d'assurer une meilleure cohérence entre l'action des différents fonds. Les pouvoirs de la Commission européenne dans la gestion des crédits doivent être, à cet effet, notablement renforcés.

Une coordination générale des interventions des fonds structurels avec celles de la Banque européenne d'investissement et des instruments financiers tels que le nouvel instrument communautaire est également recherchée.

Le principe de l'intervention communautaire sera donc maintenant celui du cofinancement. Les taux de concours communautaires au financement des actions nationales seront modulés pour tenir compte notamment de la capacité financière de l'Etat membre concerné et de l'intérêt communautaire.

Les conséquences pour notre pays de la réforme des fonds structurels communautaires suscitent un grand intérêt en raison même du succès de nombreuses interventions européennes, menées notamment par le Feder. Il est actuellement trop tôt pour évaluer l'ampleur et la nature des retours dont la France pourrait bénéficier au titre des nouvelles actions des fonds structurels.

S'agissant de la répartition régionale des interventions, on peut indiquer que seuls, en France, la Corse et les départements d'outre-mer relèvent de l'objectif n° 1. Quant aux départements relevant de l'objectif n° 2, ils pourraient être les suivants : en totalité, Nord, Pas-de-Calais, Seine-Maritime, Somme, Aisne, Ardennes, Meuse, Moselle, Vosges, Loire, et en partie, Meurthe-et-Moselle, Loire-Atlantique, Saône-et-Loire, Charente-Maritime, Tarn et Gard.

Les zones éligibles au titre de l'objectif n° 5 B ne sont pas encore déterminées. Etant donné la concentration prévue à l'horizon 1992 de 80 p. 100 des crédits du Feder sur l'objectif n° 1, il est inévitable que la part relative de la France se réduise dans les interventions de ce fonds. Mais le doublement des moyens qui lui sont affectés permettra probablement le maintien en montant absolu du niveau de sa contribution au développement des régions françaises relevant des objectifs nos 2 et 5 B.

Troisième objectif, que nous avons retenu en commission : la dynamique du marché intérieur.

Au cours des prochaines années, conformément à l'engagement pris lors de l'adoption de l'Acte unique, le marché unique européen va se mettre en place. C'est l'objectif primordial de la construction européenne.

Le coût de la non-Europe a été chiffré et la Commission européenne a fait des études sur les gains de croissance qui seraient engendrés par le marché unique. Nombre d'intervenants dans notre commission ont pensé qu'il y avait là matière à discussion. Il faudra donc veiller à ce que plusieurs conditions soient remplies pour que le marché unique soit une réussite.

En effet, pour que le marché intérieur européen puisse véritablement apporter des gains de croissance, chiffrés en gros à 1 p. 100 par an, quatre conditions devront être réunies : la mise en place de politiques actives de l'emploi, l'adoption d'une stratégie économique de soutien de la demande à l'échelle européenne, l'affirmation des intérêts de l'Europe face aux pays tiers et, pour ce qui concerne plus particulièrement la France, le redressement de la compétitivité industrielle.

J'ajouterais que, pour que le public marque un intérêt certain pour la construction européenne, il faudra une perception claire des mesures d'accompagnement du grand marché unique, notamment en faveur du social et des régions.

Pour que l'Europe avance, il faudra aussi qu'elle affirme son identité culturelle. Des initiatives devront être prises dans ce sens, même si la culture n'est pas du domaine strict de la Communauté.

En conclusion, il doit être rappelé qu'au cours de l'année 1989 le second semestre sera celui de la présidence française.

Sous cette présidence, de nouvelles et importantes décisions devront être prises par la Communauté.

Il s'agira d'abord, en effet, de poursuivre les efforts entrepris en matière de suppression des frontières techniques, fiscales et physiques.

La présidence française veillera également à ce que les mesures nécessaires à l'achèvement du marché intérieur soient adoptées à un rythme compatible avec le respect de l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 1993.

Elle favorisera le développement du système monétaire européen.

La France s'efforcera enfin de promouvoir l'espace social européen et de dynamiser l'Eurêka audiovisuel dans un cadre plus large.

La construction européenne risquerait, en effet, si elle se limitait à la seule constitution d'un grand marché concurrentiel, de s'enfermer progressivement dans une logique purement libérale, pour laquelle toute réglementation économique et sociale, même justifiée et nécessaire, paraîtrait vite suspecte. C'est alors, vraiment, que surgirait le danger d'une désaffection profonde de l'opinion à l'égard de l'idée européenne.

Il apparaît, madame le ministre, que le ministère des affaires européennes va être l'un des principaux instruments du suivi de toutes ces questions.

Aussi, pour que soient menées dans les meilleures conditions toutes les négociations et actions qui viennent d'être évoquées, il importe que ce ministère puisse jouer pleinement son rôle. Il est donc indispensable qu'il soit doté des moyens nécessaires au financement de ses interventions. L'inscription d'une dotation de 20 millions de francs et de huit postes de contractual de haut niveau constitue un premier pas dans cette direction, qu'il sera sûrement nécessaire de développer en 1990.

Aussi, j'invite notre assemblée, en mon nom et au nom de la commission des finances, à adopter le budget du ministère des affaires européennes. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Jean-Marie Daillet.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Jean Seitlinger, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les institutions, le marché unique et la monnaie.

**M. Jean Seitlinger, rapporteur pour avis.** La mise en œuvre de l'Acte unique et la préparation du grand marché figurent parmi les principaux sujets du débat politique français. Le présent avis sera centré sur trois aspects fondamentaux de la construction européenne : les institutions, le marché unique et la monnaie.

Je n'entends pas présenter dans cet avis un tableau exhaustif de l'état de la Communauté. Aussi me bornerai-je à examiner plus précisément la place de la France en Europe et la façon dont elle entend se préparer à l'échéance de 1992.

Pour assurer les progrès de la construction européenne, quatre voies de relance étaient envisageables : la sécurité, les institutions, la monnaie et l'économie.

Le choix de l'économie, seul susceptible, selon M. Jacques Delors, de rencontrer à l'époque le consensus, a conduit à l'adoption de l'Acte unique.

Le Livre blanc de la Commission sur l'achèvement du marché intérieur estimait à environ trois cents le nombre des directives à adopter, d'ici au 31 décembre 1992. Actuellement, près de deux cents propositions de directive ont été présentées par la Commission au Conseil et une soixantaine d'autres devraient bientôt l'être. Soixante-quinze propositions de directive ont été adoptées. De ce fait, un tiers du programme de travail est d'ores et déjà réalisé.

Au-delà de cet aspect quantitatif, le bilan que l'on peut dresser est nuancé. Les textes en instance changent de nature. Jusqu'à présent le Conseil a adopté des mesures d'harmonisation qui, certes, exigeaient des arbitrages difficiles de la part des Etats membres, mais ne mettaient pas en cause des aspects essentiels de leur ordre juridique, de leur politique fiscale ou industrielle. Il n'en va plus de même aujourd'hui. Les textes examinés sont plus contraignants. Si les progrès accomplis ne peuvent être négligés, il n'en demeure pas moins qu'un effort notable devra être consenti dans la période à venir et que les Etats devront opérer des choix parfois douloureux.

Dans mon rapport, j'ai présenté un bilan de la réalisation du marché intérieur. Le temps me fait défaut pour l'exposer. Cependant, je consacrerai quelques mots à la marche vers une monnaie européenne.

Le maintien de la stabilité des changes dans un espace économique intégré, où les capitaux circuleront librement, supposera une plus grande convergence des politiques monétaires et une union monétaire plus étroite entre les Etats membres.

Une fois cet objectif défini, les modalités concrètes de l'union monétaire et le degré d'intégration nécessaire font l'objet d'un vif débat. L'un des principaux enjeux est le rôle et le degré d'autonomie d'une éventuelle banque centrale européenne. En effet, il est indispensable qu'au-dessus des banques centrales nationales une banque européenne définisse les objectifs de politique monétaire commune et puisse intervenir sur la promotion de l'ECU et sur la cohérence des politiques monétaires nationales.

Quant à l'Europe politique en devenir, plusieurs éléments nouveaux sont intervenus depuis deux ans : l'intérêt marqué pour le marché unique par les pays de l'association de libre échange, l'évolution économique de certains pays de l'Est comme la Hongrie, l'accord de reconnaissance entre la Communauté et le Comecon, les approches de divers pays méditerranéens, Turquie, Chypre, Malte, Maroc envers la Communauté. Il devient concevable que l'Europe économique se fasse à plus de douze.

Mais la Communauté devra choisir entre son élargissement et son approfondissement. A la lecture de plusieurs sondages, il est remarquable de constater, que dans la majorité des Douze, l'opinion publique européenne est largement en avance sur les gouvernements et accepte l'idée d'un gouvernement européen.

Il est regrettable qu'aucune initiative n'ait été prise alors que des propositions pertinentes ont été formulées, comme celle du président Valéry Giscard d'Estaing, afin de donner une présidence stable au Conseil européen.

En matière de relations extérieures et de défense, le bilan est loin d'être négatif et la coopération politique fonctionne bien. L'Europe des Douze apparaît de plus en plus en soi comme un acteur des relations internationales.

Après avoir présenté l'état de la construction européenne, il convient de s'interroger sur la place qu'y tient la France.

Les deux gouvernements formés depuis l'élection présidentielle, sous la direction de M. Michel Rocard, incluent un ministre de plein exercice des affaires européennes.

On ne peut que se féliciter de ce rehaussement, d'autant plus qu'il ne se limite pas à des considérations de protocole. En effet, il était indispensable de marquer nettement, dans l'organisation même du gouvernement, le particularisme de la politique européenne par rapport à la politique extérieure générale. Cette tendance ne fera d'ailleurs que s'accroître au fur et à mesure que l'on se rapprochera de l'échéance de 1992.

Toutefois, le décret fixant les attributions précise que le ministre « dispose en tant que de besoin » du S.G.C.I. Cette constatation conduit à nuancer quelque peu l'appréciation positive portée sur la création d'un ministère « plein ». Au surplus, la signification concrète de l'article 1<sup>er</sup> du décret n'est pas évidente.

Sensible à ces difficultés, madame le ministre des affaires européennes, vous avez voulu les transcender en créant de nouvelles structures originales, les groupes d'étude et de mobilisation.

De telles structures, légères, opérationnelles, vont assurément dans le bon sens. La préparation du marché unique ne doit pas être le prétexte à un nouveau et coûteux alourdissement bureaucratique.

Toutefois, le rapporteur estime que le poids spécifique du ministère des affaires européennes peut et doit être renforcé.

En premier lieu, par un rattachement sans ambiguïté du S.G.C.I au ministère des affaires européennes. De plus en plus, la politique européenne suppose des arbitrages interministériels.

De la même manière, il faudrait étudier une forme de rattachement à ce ministère de notre représentation permanente auprès des communautés. Par ses structures, comme par ses fonctions, elle se distingue nettement d'une ambassade classique.

**M. Jean-Marie Dallet.** C'est vrai !

**M. Jean Seitzinger, rapporteur pour avis.** Elle pourrait devenir une sorte de « service extérieur » du ministère des affaires européennes.

**M. Jean-Marie Dallet.** Très bien, bonne idée !

**M. Jean Seitzinger, rapporteur pour avis.** Le projet de loi de finances pour 1989 innove de deux manières.

Dans le domaine des recettes, il tient compte du nouveau système des ressources propres de la Communauté.

En matière de dépenses, la création d'un ministère plein des affaires européennes s'accompagne d'une innovation dans la présentation des documents budgétaires. Une action nouvelle intitulée « affaires européennes » a été créée. Je signale notamment que, pour la première fois, une dotation de 20 millions de francs est consacrée à des actions particulières, spécifiques à votre ministère.

Mon collègue de la commission des finances a souligné aussi que les crédits sont ouverts pour le recrutement de huit contractuels.

Je pourrais encore parler des crédits pour les liaisons aériennes avec Strasbourg, mais je préfère laisser le soin à notre collègue Jean-Marie Caro d'évoquer le problème du siège à Strasbourg du Parlement européen.

Simplet, j'insiste sur le fait que la commission tout entière est solidaire avec lui et avec Strasbourg.

Au-delà de ces aménagements, il fallait se demander si le loi de finances préparait bien l'économie française, et notamment la fiscalité, aux conditions nouvelles de la concurrence européenne. Ce budget apparaissait plutôt comme une occasion manquée : 1989 risquait d'être une année perdue. Les premiers pas avaient été faits l'année dernière en matière d'allègement de la T.V.A., dans un souci d'harmonisation européenne.

Il est regrettable que certaines déclarations du Premier ministre aient pu laisser entendre que la France renonçait à l'objectif de baisse de ses taux et que l'harmonisation risquait d'aboutir au démantèlement d'un impôt qui constitue à ses yeux la seule base fiscale de la souveraineté nationale.

Finalement, le respect de l'engagement, fût-il qualifié de « sot », a, prévalu, et un geste européen est intervenu en matière de T.V.A. L'ambiguïté que révèle cet épisode est symptomatique de la persistance d'un débat sur l'objectif même, alors que ce débat est dépassé et que la France doit, dans le court laps de temps qui nous sépare de 1993, réfléchir aux moyens d'atteindre l'objectif et les mettre en œuvre dans les meilleurs délais.

L'Acte unique a pu faire naître une certaine illusion. Parce qu'il a été voté à l'Assemblée nationale en novembre 1986 par les députés des trois groupes politiques les plus nombreux, on a cru à l'émergence, en France, d'un large consensus autour de l'idée européenne, et notamment de l'intégration dans un marché unique.

En réalité, ce consensus a montré sa fragilité. Au fur et à mesure que l'échéance approche, le marché unique fait peur parce qu'il suppose la disparition de certaines protections, une concurrence accrue, toutes choses qui, acceptées en théorie, sont redoutées quand elles touchent des secteurs précis et remettent en cause des situations acquises.

Il appartient aux pouvoirs publics de faire comprendre aux secteurs de l'opinion publique les plus touchés par cette crainte que le marché unique est facteur positif pour la France, même s'il est vrai qu'il suppose des adaptations parfois importantes, et des mesures d'accompagnement nécessaires, notamment en matière sociale.

Si la France bénéficie comme les autres pays européens du grand marché, des économies d'échelle, il importe de déterminer avec plus de précision ses atouts et ses faiblesses. C'est à la lutte pour l'emploi et à l'équilibre extérieur que priorité doit être donnée.

Avant de conclure, le rapporteur tient à insister sur l'urgence d'une préparation active de la France à l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 1993.

Beaucoup de colloques se sont tenus et des rapports, souvent excellents, ont été publiés. Il convient maintenant d'aller au-delà, pour lutter contre les réactions anti-européennes naissantes et pour mettre l'économie française dans les conditions optimales de concurrence, secteur par secteur, région par région.

La France ne doit pas s'enliser dans des querelles sur l'opportunité du marché unique. Elle ne doit pas répéter l'erreur commise à l'occasion de l'élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal : le débat politique en France sur le principe même de l'élargissement a occulté l'évidente perspective de sa réalisation. La conséquence en a été une mauvaise préparation de notre économie aux adhésions : elle a permis à nos concurrents de prendre, à notre détriment, des parts de marché en 1986 dans les pays ibériques.

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Seitzinger.

**M. Jean Seitzinger, rapporteur pour avis.** Je conclus, monsieur le président.

Le marché intérieur, avant d'être, peut-être, un projet pour l'Europe, est un projet pour la France. Les nécessités d'une modernisation de notre économie sont évidentes et le projet de marché intérieur en fournit le cadre naturel.

Face à ces exigences, le projet de loi de finances pour 1989 constitue un premier pas, en reconnaissant la nécessité de dégager des crédits propres pour le ministre des affaires européennes et un second pas vers l'harmonisation des taux de T.V.A. Cet effort, même s'il reste pour l'instant insuffisant, devra être poursuivi dans les prochaines années. Il témoigne, en tout cas, d'une prise de conscience méritoire.

Sous réserve de ces observations, la commission des affaires étrangères a émis un avis favorable à l'adoption des crédits des affaires européennes. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères pour la recherche, la technologie et les télécommunications.

**M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, madame le ministre, c'est la première année que la commission des affaires étrangères consacre un avis budgétaire à la coopération européenne dans le domaine de la recherche, de la technologie et des télécommunications. Elle souhaite ainsi marquer l'attention qu'elle porte aux évolutions technologiques en cours et à leur incidence sur la capacité des Etats européens à préserver leur indépendance économique. Il y va de la compétitivité de notre économie et de la survie de nos emplois.

La place de l'Europe dans la concurrence technologique avec les Etats-Unis et le Japon devient, depuis le début des années 1980, un thème souvent abordé dans le débat public.

En effet, l'Europe perd des parts de marché dans les technologies avancées. Sur une radio périphérique, hier, j'ai entendu, s'agissant d'une émission qui se passait en Allemagne, qu'on évaluait la part perdue, au cours des dix dernières années, dans les hautes technologies par la seule Allemagne, à cinquante milliards de marks. La recherche européenne souffre, plus que de l'insuffisance du nombre des chercheurs ou de la part trop faible de la recherche dans la dépense intérieure, de la dispersion des crédits, de l'isolement et de la faible mobilité des équipes de recherche, de la mauvaise circulation de l'information, de l'existence de cloisonnements et de doubles emplois entre les programmes des différentes nations européennes et de l'hétérogénéité des normes. Bref, l'intérêt d'une coopération européenne dans les domaines scientifiques réside dans la coordination d'efforts encore dispersés.

L'Acte unique européen complète le traité de Rome. Il institutionnalise et officialise la recherche communautaire. Le défi qui nous est lancé est de construire l'Europe des techno-

logies. Les moyens d'intervention existant sont très variés. Vous en lirez le détail dans mon rapport écrit, qu'il s'agisse du programme E.S.P.R.I.T. dans les technologies de l'information ou de R.A.C.E. dans les technologies de la communication. Je pourrais parler aussi des technologies avancées et de l'évolution des modes de production, des biotechnologies ou du programme Euréka. Le but est d'améliorer la compétitivité de nos entreprises.

Je vais m'efforcer maintenant de dresser un bref bilan de la recherche européenne pour voir comment il est possible de relever les défis.

La recherche communautaire, même si elle peut paraître faible en volume correspond en fait à une forte valeur ajoutée. A notre sens, elle a un rôle qualitatif primordial. Elle doit conduire à éviter la duplication et le gaspillage. Surtout elle permet de faire progresser très sensiblement le partenariat interentreprises en Europe, mais aussi d'accroître la coopération recherche-industrie, et même ce qui semblait inconcevable, il y a quelques années, d'entrevoir une possibilité de coopération entre les petites et moyennes entreprises et les grands groupes européens.

La France n'a pas la « surface » pour trouver seule des débouchés suffisants. Le travail en commun sur les produits nouveaux a donc pour conséquence d'ouvrir plus et mieux des marchés à nos industriels.

Mais une des retombées les plus importantes n'a sans doute pas été suffisamment mise en valeur. Le fait d'inciter les laboratoires et les industriels européens à travailler ensemble dans le secteur de la recherche et du développement les a conduits de facto à travailler sur les mêmes normes.

En voici un exemple significatif. Nous avons eu l'occasion, en préparant ce rapport, de visiter aussi bien les installations de Thomson en France que celles de Philips à Eindhoven. Nous sommes dans le domaine de la télévision de haute définition. Il y a quelques années, lors de la conception et de la mise en service de la télévision couleur, les Français et les Allemands se divisaient et se battaient à propos de normes ou de procédés, les procédés PAL et SECAM. Or, à partir du moment où on fait travailler ensemble ces entreprises, dans le cadre du projet Euréka ou de divers programmes communautaires, a priori les Français et les Allemands choisissent le même procédé, donc les mêmes normes. C'est ce qui a incité à la mise au point d'une norme HD-MAC, c'est ce qui a conduit à relever le défi des Japonais, dans les deux ans, du point de vue technologique.

Mais il faut encore, et à ce sujet je partage l'avis de certains membres de la commission des affaires étrangères, transformer le succès technique en succès commercial. Il dépend - ce sera demain ! - du lancement réussi des satellites de télédiffusion T.D.F. A mon avis, la querelle sur le prix de T.D.F. n'est plus actuellement essentielle. Si nous voulons avoir une télévision haute définition, il faut nous doter d'un satellite puissant permettant de relayer cette télévision. Le succès commercial dépend aussi de l'adoption de la norme européenne - c'est chose faite. Il faudra aussi imposer le procédé sur le marché américain.

Quant au financement du programme cadre pour la recherche et le développement, il devrait être considérablement abondé à notre avis et passer, d'ici à 1995, à 3 milliards d'ECU par an, ce qui impliquerait de conforter les récentes avancées communautaires et de doubler l'effort financier entre 1990 et 1995.

En 1986, je pense que nous n'avons pas choisi la bonne solution, après un débat, lorsque nous avons choisi le camp de l'Allemagne ou celui de l'Angleterre. En effet, en adoptant une position intermédiaire, nous nous sommes rangés à l'opinion de pays qui ne connaissent pas les mêmes problèmes que nous. Actuellement, quels sont nos problèmes ? D'abord celui du taux de retour ou plutôt du taux d'engagement, l'expression est plus diplomatique, par rapport à notre participation financière. Ce taux est de 28 p. 100 quand notre taux financier n'est que de 20 p. 100. En outre, nous avons abandonné les petits pays du sud de l'Europe, moins avancés technologiquement. Mais en les abandonnant, nous avons en même temps abandonné nos régions françaises.

Je vous renvoie à mon rapport où vous verrez une carte significative : elle représente la participation des régions françaises à Euréka. Vous vous apercevrez que la région parisienne à elle seule a plus de 50 p. 100 des projets Euréka.

Reste 45 p. 100 pour les autres régions. Cela correspond exactement au déséquilibre du potentiel de recherche en France. Cela signifie que vous ne pourrez envisager de développer des industries de haute technologie dans nos régions que si vous avez été capables de mettre en place au préalable un fort outil de recherche et de développement !

Cette corrélation est à mon sens importante. Pour développer dans nos régions un tissu de haute technologie, il faut au préalable y constituer un fort secteur de recherche.

A cette fin, des solutions sont proposées. Il s'agit notamment d'associer des établissements de régions pauvres et de pays moins développés ou de régions moins développées d'Europe à des régions ou à des établissements technologiquement plus performants afin de hisser les plus faibles au meilleur niveau.

Enfin, l'harmonisation entre la recherche « précompétitive », si je puis dire, et la recherche industrielle n'est pas parfaite. En Europe, ce type de recherche n'intègre pas suffisamment les activités en aval, et les industriels qui en touchent les dividendes ne sont pas forcément ceux qui font la découverte, mais ceux qui, les premiers, fabriquent en masse le ou les produits auxquels elle donne lieu. Il convient donc d'avoir une vision plus stratégique de la recherche et de mieux coordonner la recherche fondamentale, la recherche précompétitive, le développement, mais aussi les aspects relatifs aux normes, aux brevets et à la recherche du marché.

Juste un mot à propos du capital-risque. En Europe, il n'est pas suffisant. Eurotech capital, spécialisé dans les projets technologiques transnationaux, constitue un point de départ, mais il reste fort à faire. Il en va de même pour les biotechnologies. C'est ainsi que l'agro-alimentaire, secteur excédentaire, à l'heure actuelle, dans le commerce extérieur et qui jouit d'un bon développement, risque de devenir déficitaire faute d'un effort adéquat, et cette crainte s'applique en particulier aux semences.

La commission a suggéré plusieurs idées. Je n'en reprendrai qu'une : profiter de la présidence française après juillet 1989 pour organiser en France les états généraux de la recherche européenne et de la technologie. C'est une idée chère au Président Mitterrand. Elle est de nature à assurer notre mobilisation en faveur de l'Europe des technologies et à nous donner pleinement conscience de la nécessité de nous battre pour des enjeux communs.

Le Président de la République propose également d'étendre le programme Euréka à l'audiovisuel, et la commission appuie cette autre proposition.

Je ne reprendrai pas les développements que le rapport consacre aux transports : si l'on veut que Strasbourg soit une capitale européenne, comment tolérer que des moyens de transports aussi archaïques relient Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg ? C'est pourquoi nous devons en toute première priorité inscrire des crédits d'études consacrés, après le T.G.V. Nord, au T.G.V. Est, puisqu'un tiers du parcours est commun avec l'axe Nord-Sud qui relie les capitales européennes, et il faut le faire dès 1989. Sur ce point, la commission a été unanime, comme elle l'a été pour souhaiter le renforcement des moyens de votre ministère.

Enfin, la commission, suivant les conclusions du rapporteur, a donné, à l'unanimité, un avis favorable à l'adoption des crédits des affaires européennes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marie Caro, premier des orateurs inscrits.

**M. Jean-Marie Caro.** Madame le ministre, je veux d'abord me féliciter de l'action que vous avez conduite jusqu'à maintenant, ce qui m'incite à exiger beaucoup du Gouvernement que vous représentez sur ce banc.

Mon propos sera scindé en deux parties, la première concernant le problème européen, déjà traité par les orateurs précédents, et la seconde, bien entendu, Strasbourg.

Le problème européen, d'abord. Tout nous conduit à obtenir les moyens appropriés pour construire l'union européenne, je veux dire l'union politique. Quel que soit le chemin que prendra notre raisonnement, il aboutit à cette inéluctable nécessité.

Le chemin économique : « traité de Rome », « grand marché intérieur »... Mais à quoi cela servirait-il sans une politique commune de commerce extérieur ? Nous l'avons

vérifié, Mme Lalumière et moi, lors de la grande négociation sur les céréales avec les États-Unis. Techniquement, nous étions forts, nous avions tout pour gagner. Mais nous avons plié l'échine devant les États-Unis d'Amérique, non pas parce qu'ils étaient économiquement plus armés que nous, mais parce que leur autorité politique et diplomatique était supérieure à celle de l'Europe des Douze qui n'avait pour elle que sa structure économique. Un commerce extérieur commun, oui, mais une autorité politique pour lui donner toute son efficacité.

Le chemin de la défense. Parallèlement à l'Acte unique européen, a été adoptée en 1987, dans le cadre de l'Union de l'Europe occidentale, la plate-forme de La Haye, aux termes de laquelle l'Europe politique n'atteindra sa véritable dimension que lorsqu'elle aura une défense commune. Nous savons fort bien que la défense est l'un des apanages de la souveraineté et que nous n'aurons pas de place politique dans le grand dialogue Est-Ouest tant que l'arrimage des deux grandes séries de compétences - autorité économique et défense - n'aura pas été réalisé.

Le chemin de la coopération franco-allemande. C'est une coopération remarquable, et nous ratifierons à une très grande majorité, je l'espère, les protocoles au traité de l'Élysée : conseil franco-allemand de défense, conseil franco-allemand monétaire et économique. La France et l'Allemagne motrices, toutes deux, de l'union européenne - c'est inscrit en toutes lettres dans le préambule ? Oui, mais si, encore une fois, elles se saisissent de ces deux compétences essentielles, apanage des souverainetés nationales, la défense et la monnaie. Tout nous conduit inéluctablement à l'union européenne, c'est-à-dire à l'autorité politique européenne. 1992, ce sera le point culminant où l'opinion publique appuiera les responsables politiques.

Aujourd'hui, douze ans nous séparent d'un monde nouveau. Notre pays doit être le promoteur d'une construction qui permettra à l'Europe et donc à la France de transmettre son message de paix et de stabilité entre les deux superpuissances, de le transmettre en particulier au tiers monde, car le message historique de la civilisation européenne passe décidément mieux que d'autres messages empreints d'une trop forte idéologie partisane ou trop arrimés à des calculs purement économiques.

Strasbourg. Merci, madame le ministre, pour ce que vous avez déjà fait. Le 14 septembre dernier, un sursaut a eu lieu dans cette ville, auquel s'est associée la très grande majorité de l'opinion nationale. Les villes, les régions, les départements, tous les élus de la nation se sont retrouvés dans une association qui a pu être créée, sous le patronage de la plus haute autorité de l'Etat, le Président de la République, par le Premier ministre de l'époque, Jacques Chirac - M. Michel Rocard est exactement dans les mêmes dispositions -, avec l'ensemble du Gouvernement, pour décréter que Strasbourg, capitale parlementaire européenne, est une cause nationale.

Nous avons travaillé, lutté ensemble. Mais le 22 septembre, c'est l'échec : la France est déboutée à la Cour de justice de Luxembourg à la suite du différend entre le Parlement européen réclamant un hémicycle à Bruxelles et une France souhaitant maintenir le Parlement à Strasbourg parce que tout y a été préparé, que l'on y travaille et que l'on y vit tout de même mieux. Bruxelles est une ville exquise, tout le monde est heureux de s'y rendre. Cependant, l'essentiel n'est pas de choisir entre la convivialité des Belges et celle des Strasbourgeois, mais de savoir si l'on va construire l'Europe de l'an 2000, celle de demain avec les méthodes d'antan ou selon des idées et une imagination qui doivent maîtriser les exigences futures. Ces exigences, nous n'en connaissons pour l'heure que les très grandes lignes, mais elles iront à l'encontre de la concentration bureaucratique ou technocratique, et porteront sur une participation plus grande des forces vives de villes qui, de par leur histoire, peuvent aider à promouvoir la personnalité et l'identité de l'Europe.

Strasbourg, héritage des cultures. Strasbourg le rhénane vivant dans le secteur de l'Europe où le produit intérieur brut par habitant est le plus élevé. Strasbourg pouvant irriguer à travers sa propre symbolique tous les messages européens. Strasbourg, le don de la France à l'Europe. Strasbourg battue, c'est la France qui sera battue.

Alors, que faire ?

Contribuables alsaciens, oui vous avez tout fait. Contribuables nationaux aussi, à travers les contrats de plan Etat-région, ou ville-État.

Pour Strasbourg, l'Etat aura été un fidèle partenaire, quels qu'aient été les gouvernements. Mais cette félicité, c'est une aide, un appoint, un ensemble de subventions d'équilibre.

Devant le rude choc qui nous a atteint, il faut une réaction à laquelle seule la représentation nationale peut donner la vigueur qui convient. Et c'est pourquoi, madame le ministre, je souhaite que les propos du Président de la République - Strasbourg est une cause nationale - se traduisent par l'inscription sur une ligne budgétaire « Strasbourg, capitale parlementaire européenne » d'un crédit décent.

Je ne demande pas énormément d'argent tout de suite, mais un acte politique, la prise en charge par l'Etat de ce qui lui appartient désormais de faire dans cette lutte pour la promotion de l'Europe à laquelle la France doit s'adonner de son mieux. C'est cela que je vous demande instamment. J'espère que mon appel sera entendu par le Gouvernement. Nos relations étant excellentes, je serais fort étonné qu'il en aille autrement.

M. Le Déaut, qui a fait, comme d'ailleurs mes amis MM. Seitlinger et Cambacérés, un excellent rapport, vous a rappelé qu'à l'occasion du sommet européen on pourrait tenir des états généraux de la recherche - et nous avons perdu une grande bataille en matière technologique dans l'Est de la France, pour les raisons que vous avez évoquées. Pourquoi, madame le ministre, si la France veut témoigner encore davantage, en faveur de Strasbourg, ne pas profiter de sa présidence pour tenir dans cette ville le sommet européen ? (Applaudissement sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du groupe socialiste.)

**M. le président.** La parole est à M. Charles Josselin.

**M. Charles Josselin.** Madame le ministre, mes chers collègues, le hasard du calendrier a voulu que, voilà quelques heures à peine, soit installée la délégation de l'Assemblée nationale aux Communautés européennes. Ses membres ont bien voulu me manifester de nouveau leur confiance en me faisant l'honneur de me porter à sa présidence. Ma volonté, madame le ministre, est de faire en sorte que cette délégation collabore puissamment à l'action que vous avez entreprise pour essayer de faire un peu mieux connaître cette Europe qui semble familière mais qui demeure à peu près inconnue.

S'il est vrai que le degré de modernité d'une institution se mesure à sa complexité, alors l'Europe est, de toute évidence, à la pointe de la modernité. (Sourires.) Et je ne parle pas seulement de la manière dont on calcule la compensation britannique... Il faut d'ailleurs rendre hommage à notre rapporteur de la commission des finances qui s'est efforcé - et qui a assez bien réussi car la tâche n'était pas simple - d'exposer les arcanes de l'équation, si je puis dire, qui permet d'aboutir à ce qu'on appelle le « chèque » de la Grande-Bretagne.

Mes chers collègues, toute institution a une relation avec à la fois le temps et l'espace mais, s'agissant de l'Europe, ces deux composantes sont affectées d'une variabilité encore un peu plus grande que pour d'autres institutions.

Le temps. Trente ans d'existence, déjà. Nos rapporteurs - et je leur en rends hommage - ont rappelé que, contrairement à ce que laisse entendre la rumeur, l'Europe, ce n'est pas demain, c'est aujourd'hui, grâce à des politiques communes, dont certaines sont sans doute plus connues que d'autres, mais qui, toutes, se sont efforcées de contribuer au développement, même si elles n'ont pas toutes réussi dans leur ambition de réduire les inégalités, réduction qui était pourtant un des objectifs majeurs du traité de Rome.

Oui, l'Europe est déjà là. Je pense, par exemple, à l'invasion dans notre vie quotidienne du droit européen, invasion souterraine, mais réelle et dont il conviendrait sans doute que nous prenions mieux la mesure, y compris dans la formation de certaines professions, en particulier de nos juristes.

Je pense aussi aux actions conduites grâce aux fonds structurels. Chacun doit comprendre la relation très étroite existant entre les mesures de limitation de la dépense agricole et la volonté de doublement des crédits du Feder. J'observe, à l'intention de ceux qui ont un peu trop facilement critiqué certaines de ces mesures destinées à maintenir dans des limites raisonnables la progression des dépenses agricoles, que de cette réduction dépendait la capacité de l'Europe à entreprendre d'autres actions dans d'autres domaines.

Madame le ministre, je voudrais appeler votre attention sur les difficultés que rencontreront bientôt les départements et territoires d'outre-mer, confrontés qu'ils seront à cette ouverture des frontières à des pays qui risquent de profiter et des accords de Lomé et de cette ouverture. Je sais que vous êtes attentive à la situation, mais les représentants de ces territoires lointains m'ont demandé d'être leur interprète et je m'en charge.

A propos de la réforme du Feder, veillons à ce que les terrains d'application de la solidarité européenne ne se réduisent pas trop, car ils sont le vecteur indispensable, si je puis m'exprimer ainsi, de l'idée même de l'Europe. Certes, d'autres fonds interviennent, mais la quasi-limitation du Feder aux seuls territoires d'outre-mer et à la Corse qui en est un autre, d'un ordre un peu différent, me paraît porter en germe un certain désintérêt à l'égard de certaines régions qui auraient pu être davantage « accrochées » à l'Europe. Je sais bien qu'on ne réformera pas le règlement du Feder. Personnellement, je le regrette un peu.

**M. Michel Crépeau.** C'est tout à fait vrai !

**M. Charles Josselin.** On a parlé de l'aménagement du territoire. L'ouverture plus large, plus franche qui est annoncée à partir de 1993 va mettre en évidence les inégalités entre les régions, et, de toute évidence, les problèmes institutionnels ne manqueront pas de se poser compte tenu du décalage que l'on peut mesurer entre les nôtres et celles de certains pays partenaires.

Sans vouloir prôner un redécoupage qui poserait plus de problèmes qu'il n'en résoudrait, je dis tranquillement qu'il nous faudra bien aller un peu plus loin dans la voie de la régionalisation et, en tout cas, de la coopération interrégionale, si nous voulons que nos régions puissent le poids par rapport à ces espaces immenses et si puissants financièrement que sont certaines régions espagnoles ou allemandes.

Dans l'Europe de demain, celle de l'Acte unique, il sera essentiel de relier très fortement ce double objectif qui associe la nécessité d'une forte cohésion économique et sociale, tant à l'intérieur que par rapport à l'extérieur - *erga omnes*, comme disent les spécialistes - à la nécessité d'une fermeté très grande pour obtenir le respect de la réciprocité. D'aucuns diront que revendiquer la réciprocité alors que nos grands concurrents, les Etats-Unis et le Japon, sont déjà chez nous et que nous ne sommes pas encore chez eux, sera probablement difficile, car on voit mal quelles sanctions leur appliquer au cas où ils ne respecteraient pas cette réciprocité. Pourtant, il y a là un espace qui mérite d'être défriché, en tenant bon sur quelques grands principes, singulièrement dans le domaine social.

Vous ne serez pas surprise, madame le ministre, de m'entendre vous confirmer que, pour les socialistes, il n'y aura pas d'Europe s'il n'y a pas d'Europe sociale. Malheureusement, en l'état actuel du rapport de forces, on mesure bien que le plus grand dénominateur commun se trouve plutôt du côté du commercial et le plus petit dénominateur commun du côté du social. Un tel déséquilibre ne manque pas de nous inquiéter. Même si je comprends bien qu'il y faudra du temps, même si nous sommes conscients que le grand vent de la concurrence soufflera fort avant que de nouvelles conquêtes sociales ne permettent d'assurer une protection authentique de l'Europe, il faut pourtant nous donner cet objectif comme étant absolument incontournable.

L'Acte unique nous obligera à de réels efforts. Nous savons les quelque 250 ou 300 directives qui vont devoir, dans un délai fort bref, être adoptées. Pour l'instant, un tiers seulement le sont, nos rapporteurs nous l'ont rappelé. Nous savons bien aussi que celles qui sont devant nous sont probablement plus difficiles à adopter que celles qui l'ont déjà été.

Est-il besoin de rappeler, après d'autres, l'importance que va revêtir l'harmonisation de la fiscalité ? Aussi cette harmonisation me paraît-elle justifier, et si possible assez rapidement, une certaine clarification entre les propos du Premier ministre d'une part, ceux du président de la commission de l'autre, auxquels s'ajoutent parfois quelques différences encore du ministre des finances. Il y a là comme un désordre qui ne contribue pas à « porter » l'idée d'Europe, et il est raisonnable de souhaiter qu'une clarification soit faite, afin que les uns et les autres - je pense aux entrepreneurs, par exemple - soient fixés sur nos intentions. De la même manière, il serait intéressant que la bataille d'experts soit

conclue sur un chiffre. Est-ce que c'est 100 milliards ? Est-ce que c'est 20 milliards ? On entend tellement de choses ! Peut-être, madame le ministre, pourrez-vous, dès ce soir, commencer de nous éclairer à ce propos. C'est en tout cas nécessaire.

Tout le monde s'accorde à penser que les premiers temps de cette grande ouverture seront difficiles pour nos entreprises. Il est vrai que si la tendance observée pour le commerce extérieur, singulièrement dans nos rapports avec l'Allemagne et le Royaume-Uni, devait se prolonger, nous aurions quelques raisons d'être inquiets. Nous connaissons les mesures que le Gouvernement a prises pour aider, précisément, notre industrie. Quant à celles que nous avons votées dans la première partie de la loi de finances, elles vont, elles aussi, franchement dans cette direction. Nous nous en félicitons, de même que nous nous félicitons du plan de relance économique annoncé à Bruxelles et préparé par la Commission. Nous espérons qu'il contribuera à ce rattrapage et permettra d'atténuer l'effet de choc que ne manqueront pas de provoquer ces premiers mois, sinon ces premières années.

Nos relations avec nos partenaires doivent concourir, elles aussi, à structurer l'Europe. Nous savons l'importance que l'axe franco-allemand revêt pour la construction européenne, et nul ne songerait à remettre en cause cette priorité affichée. Mais nous sommes également convaincus que la relation Paris-Bonn, pour nécessaire qu'elle soit, n'est pas suffisante pour fonder l'Europe.

**Mme Marie-Josèphe Subiet.** Très juste !

**M. Charles Josselin.** Nous voudrions être assurés que la France n'a pas, n'a plus, par rapport à d'autres partenaires - je pense à l'Italie, à l'Espagne - une attitude, sinon condescendante, du moins, oserai-je le dire ? un peu décontractée, alors que, de toute évidence, notre position centrale nous fait obligation de nous appuyer aussi sur les Italiens comme sur les Espagnols.

Et s'il est vrai que nous avons des responsabilités dans l'ancrage indispensable de l'Allemagne à l'Europe, il ne faut pas oublier que l'Allemagne d'aujourd'hui n'est probablement plus celle de Konrad Adenauer. En 1958, le mark valait un franc. Les temps ont changé. Si nous voulons faire le poids sur le plan économique par rapport à notre partenaire allemand, nous devons avoir le souci de jouer une partie plus collective avec nos partenaires plus méridionaux et, à ce titre, probablement plus proches de nous.

Essentielle aussi est la relation de l'Europe à l'espace.

Nous nous rappelons la manière dont l'Europe a vu ses frontières bouger au fil du temps : les Six, puis la Grande-Bretagne, les Neuf, les Douze. Et quand on voit aujourd'hui la longueur de la liste d'attente, on ne peut pas se demander quels seront demain ses contours. La Suisse, l'Autriche, Chypre, Malte, le Maroc, les pays de l'A.E.L.E. - la Suède par exemple - sont aux portes de l'Europe et demandent, pas toujours de la même manière, ce qui complique un peu l'exercice, à en bénéficier. Il y a, en quelque sorte, une demande d'Europe à l'échelle de notre continent. Cette demande mérite d'être prise en considération, mais on ne peut pas non plus se demander si cet élargissement vers de nouvelles frontières ne risque pas de compliquer davantage la construction européenne. La géométrie variable ne va-t-elle pas, elle aussi, se complexifier ? Les vitesses ne vont-elles pas se diversifier encore ? Autant de questions qu'il convient d'examiner et auxquelles il faut essayer de répondre afin que l'opinion, lorsqu'elle devra, dans quelques mois, renouveler ses représentants au Parlement européen, dispose d'informations complémentaires.

Nous n'ignorons pas, madame le ministre, le danger qu'il y aurait à laisser faire de l'Europe un bouc émissaire ; certains d'ailleurs n'hésitent pas, dans leur discours, à s'en servir à cette fin. Elle n'est ni une panacée, ni un bouc émissaire ! Elle est une voie bien évidemment difficile mais obligée vers une liberté plus authentique, j'allais dire vers une indépendance plus authentique de nos différents pays.

Faire comprendre cela nécessitera un énorme travail d'information. Je souhaite donc que vous nous exposiez les mesures que vous avez prévues pour populariser l'Europe, singulièrement en direction des jeunes, et plus particulièrement des universités qui, en France, commencent tardivement à prendre en compte la dimension européenne.

Enfin, car ce sera ma conclusion, 1989 peut et doit être une grande année pour l'Europe.

La présidence européenne sera exercée pendant les six premiers mois de l'année par nos amis espagnols, dont nous savons la passion d'Europe, et à partir du 1<sup>er</sup> juillet par la France. Nous nous souvenons que, du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 1984, l'Europe a fait un pas de géant et qu'en quelques mois un très grand nombre de contentieux ont pu trouver leur solution. Nous connaissons l'attachement que le Président de la République continue de porter à cette immense question.

Au moment où notre Europe s'ouvre vers l'autre Europe, au moment où la conception de la « maison commune européenne » développée par M. Gorbatchev évoque quelques échos de ce côté-ci de l'Europe, je crois que la paix aussi, grâce à l'Europe, peut progresser fortement. Il n'est que de lire l'accord qui vient d'être passé entre la Communauté européenne et la Hongrie pour constater les changements qui, de ce point de vue, peuvent intervenir.

Et puisque, cette même année 1989, nous célébrerons la Révolution...

**M. Jean-Claude Gaudin.** Ça ira !

**M. Charles Josselin.** ...je souhaite que, de la même manière qu'il y a deux siècles, les idées qui furent les nôtres ont embrasé l'Europe après que notre hymne national eut été chanté pour la première fois à Strasbourg - aujourd'hui, et je l'espère pour longtemps, siège de l'Europe - quand il portait encore le nom de Chant des volontaires de l'armée du Rhin, de la même manière, en 1989, les volontaires de l'Europe soient capables de s'exprimer haut et fort sans verser dans un angélisme qui serait dangereux.

Ainsi, madame le ministre, grâce à la politique que vous avez entreprise, grâce à l'appui constant que le Président de la République et le Premier ministre vous donnent sur ce terrain-là, je suis convaincu - et les socialistes déjà s'en réjouissent - que l'Europe franchira une étape significative. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jean de Lipkowski.

**M. Jean de Lipkowski.** Madame le ministre, je vous fais compliment pour votre accession à de nouvelles responsabilités ministérielles. Faire en sorte que la France soit prête pour l'échéance de 1993 est une tâche difficile. Aux négociations avec les partenaires s'ajoute l'action incessante à mener vis-à-vis des différentes administrations nationales avec lesquelles vous êtes déjà aux prises. Et, parmi elles, il y a des citadelles qui ne lâcheront pas prise : je pense à la Rue de Rivoli, ce corps de fonctionnaires d'élite qui n'est pas prêt à se dessaisir de son autorité au profit de votre jeune ministère. Mais vous déploieriez les qualités que l'on vous reconnaît : une incompétence incontestable servie par une imagination, une volonté et un élan qui vous feront bousculer les obstacles et briser les conformismes. Donc, je pense que le problème de vos compétences ne se pose pas et, contrairement à notre ami Seitlinger, je crois qu'il est peu important de savoir si le S.G.C.I. sera ou non rattaché à votre ministère, ce ministère que vous imposerez par votre volonté de faire bouger les choses.

Mais vous vous doutez bien que, dans les roses que je vous offre, il y a quelques épines *(Sourires)*...

**M. Jean-Claude Gaudin.** Quand même !

**M. Jean de Lipkowski.** Non pas à cause du clivage entre Gouvernement et majorité, car l'Europe doit être - notre ami Caro l'a rappelé - un sujet de consensus. C'est si vrai que lorsque j'ai eu l'honneur de rapporter l'Acte unique, la ratification a été obtenue grâce au vote positif des trois groupes principaux de l'Assemblée d'alors : le R.P.R., l'U.D.F. et le groupe socialiste.

Nous sommes pleinement d'accord pour participer à l'achèvement du marché intérieur de la Communauté et pour vous aider dans cette tâche ; encore faut-il que le Gouvernement auquel vous appartenez facilite la vôtre.

Nous avons eu conscience de préparer la voie. Notre option européenne se marquait par des choix budgétaires précis : réduction du déficit, allègements d'impôts pour les entreprises et les particuliers, désendettement, maîtrise remar-

quable des dépenses publiques qui, pour la première fois depuis trente ans, progressaient moins que la hausse des prix. Malheureusement, notre collègue Jean Seitlinger l'a dit, le budget que vous nous présentez pour 1989 apparaît comme un budget sans l'Europe, dans la mesure où il se caractérise notamment par un niveau élevé des dépenses publiques.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Dommage !

**M. Jean de Lipkowski.** Certes, pour la fiscalité de l'épargne, le Gouvernement a supprimé la taxe sur les encours bancaires et réduit la taxe sur certains contrats d'assurance, mais tout cela est de peu d'importance au regard de ce dérapage dangereux pour notre compétitivité.

Je le répète, la forte croissance des dépenses publiques est préoccupante. Les réductions d'impôts sont en-deçà de l'objectif que nous nous étions fixé, et la baisse de la fiscalité des entreprises ne nous paraît pas toujours bien orientée. Au surplus, les acteurs économiques ont besoin d'être rassurés sur l'environnement qui est le leur. A cet égard, il est regrettable que la loi de finances ait renoncé à la mise en œuvre du plan triennal des finances publiques. Ce budget est donc, pour la préparation à l'horizon 1993, une occasion manquée.

Tout cela, vous le savez si bien, madame le ministre, que vous avez tiré la sonnette d'alarme en provoquant un séminaire interministériel destiné, sans doute, à élaborer un échéancier précis permettant d'atteindre les objectifs dans les délais. D'où ma première question : pourriez-vous nous livrer, sans être trop indiscret, quelques précisions sur le calendrier des mesures que vous avez sûrement envisagées pour les quatre exercices budgétaires qui nous séparent de 1993 ?

S'agissant de la T.V.A., je reconnais que le Gouvernement a réduit le nombre des taux de 5 à 3 en supprimant le taux de 33,3 p. 100 et celui de 7,5 p. 100. Toutefois, ne nous illusionnons pas. La disparition du taux à 33,3 p. 100 sur les produits de luxe n'aura qu'une incidence insignifiante sur nos industries, puisqu'il s'agit en général de produits importés, la bijouterie exceptée. Quant à la réduction à 5,5 p. 100 du taux de 7,5 p. 100, M. Alphonse a rappelé qu'elle n'était pas utile dans la mesure où ce taux se situait dans la fourchette prévue par la Commission.

Cela, me direz-vous, fait partie de la politique sociale du Gouvernement. Nous pensons que M. Bérégovoy a plutôt pratiqué, en l'espèce, une politique de l'indice. Le signal vers l'harmonisation nous paraît donc trop timide.

Certains soulignent - et j'ai cru comprendre que c'était la thèse de M. Rocard - que cela est très difficile, car l'effort financier sera trop lourd pour la France à l'horizon 1993, que les pertes de recettes pour l'Etat ne seront pas tolérables et que l'on verra plus tard. Autrement dit : « Encore un moment, monsieur le bourreau » !

Je ne vois pas comment, sous peine de perdre tout crédit moral et politique en Europe, nous pourrions rester complètement immobiles dans cette affaire. Il faut aller, progressivement, vers l'harmonisation en choisissant les secteurs les plus utiles pour notre industrie, tout en ayant une vue claire de ce qui se passera.

Les deux fourchettes proposées par la Commission - 4 à 9 p. 100 pour le taux réduit et 14 à 20 p. 100 pour le taux normal - peuvent avoir des conséquences graves pour notre économie. Ainsi des écarts de 5 à 6 points sur les mêmes produits conduiraient à une délocalisation de certaines activités dans les pays à faible taux et à des détournements de trafic. Nous pensons que le taux français ne saurait excéder de deux points le taux le plus faible en vigueur. Nous devons bouger les yeux ouverts et savoir si l'obstacle est oui ou non insurmontable pour la France.

Il est toujours difficile de répondre, car nous ne disposons pas souvent de chiffres exacts. Il en va peut-être de même pour vous, madame le ministre, car, quels que soient les gouvernements, il y a une constance dans ce pays : la toute puissance du ministère des finances qui, soucieux de garder ses prérogatives, répuge même à livrer ses études statistiques. Il est pourtant indispensable d'y voir clair.

Quels sont les produits industriels plus particulièrement concernés par la T.V.A. à 28 p. 100 ? Les voitures puisque M. Balladur a abaissé le taux qui les frappe de 33 à 28 p. 100. Que représente ce poste dans la masse des 566 milliards procurés par la T.V.A. ? A ma connaissance

quelque 7 p. 100 des recettes, mais vous nous en direz plus. En tout cas est-il vraiment impossible d'abaisser en trois ou même quatre ans le taux de 28 à 18 p. 100 ? Cela suppose évidemment une gestion rigoureuse. Avez-vous prévu un échec à cet effet ?

Le deuxième problème, très urgent, est celui de la fiscalité de l'épargne puisque la libération des mouvements de capitaux entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1990. Notre fiscalité, en la matière, est, en général, plus élevée que celle de nos partenaires ; elle est relativement pénalisante. Notre taux se situe vers le haut de la fourchette.

Par conséquent, l'entreprise est difficile. Elle suppose, pour la France, une simplification considérable, même s'il ne s'agit s'agir de transformer l'harmonisation en une sorte d'alignement sur le moins-disant fiscal, ce qui serait impossible à supporter pour nous. D'ailleurs nous n'allons tout de même pas transformer les Douze en paradis fiscal !

Nos partenaires les moins taxés doivent donc consentir un geste pour trouver un taux moyen, mais l'effort pour la France sera considérable et il devra porter sur le seul budget pour 1990. Or qu'avons-nous fait pour préparer cette échéance difficile ?

Nous regrettons que le Gouvernement n'ait pas profité du bon niveau des rentrées fiscales pour avancer plus rapidement dans cette harmonisation. Vous aurez donc des décisions lourdes à prendre prochainement, c'est-à-dire dès la réunion de Madrid des chefs d'Etat et de Gouvernement en juillet 1989. Le Conseil européen statuera à l'unanimité. Sans vous demander de dévoiler vos objectifs de négociation, pouvez-vous nous donner l'assurance que ce ne sera pas la France qui fera obstacle à cette unanimité ?

J'aborderai deux autres questions pour terminer.

Ainsi que vous l'avez indiqué en commission, le rapport Cechini montre que l'achèvement du marché intérieur peut permettre à l'Europe de connaître un essor économique remarquable. Cela est exact, mais à condition que tout le monde joue le jeu, à l'extérieur comme à l'intérieur. Notre ami M. Caro en a parlé avec beaucoup de talent.

À l'extérieur, cela signifie que la C.E.E. doit mener une véritable politique résolue, marquée par une détermination et une cohésion sans faille pour résister au double assaut des Etats-Unis et du Japon. La vérité est que ni les Etats-Unis ni le Japon ne veulent voir se constituer une Europe unie. Dès lors - c'est facile - ils nous accusent de protectionnisme, accusation dérisoire, puisque la C.E.E. importe deux fois plus que les Etats-Unis et six fois plus que le Japon !

Avec des données aussi évidentes que fait la Communauté, que fait Bruxelles pour contrer ces accusations extravagantes qu'on lit dans la presse américaine et la presse japonaise qui se livrent à une véritable campagne de désinformation sur notre prétendu protectionnisme ?

Nous ne voulons pas nous protéger, nous demandons simplement la réciprocité. Nous pourrions également faire valoir aux Etats-Unis que nous n'avons cessé de chercher à les apaiser : chaque fois que nous avons progressé à l'intérieur, nous avons concédé un avantage aux Américains. Nous payons cash, en quelque sorte, nos progrès internes aux Américains. Tel a été le cas lorsque l'Espagne est entrée dans le marché commun avec l'affaire des céréales. Or tout cela n'a servi à rien. Nous devons donc passer à la contre-offensive. Je suis sûr que vous inciterez la Commission à le faire.

S'il est bien de jouer le jeu à l'extérieur, il faut également le jouer à l'intérieur, c'est-à-dire jouer le jeu du marché unique. Or cela n'est pas toujours le cas. En clair, je voudrais, puisque l'on a parlé de l'exemplaire coopération franco-allemande, dire quelques mots du problème allemand, qui est préoccupant.

Vous nous avez indiqué en commission que, malgré l'arrêt de la Cour de justice, nous n'arrivions toujours pas, par exemple, à vendre notre bière en R.F.A. Outre-Rhin on accepte de supprimer les normes, mais on les rétablit de manière insidieuse en instaurant des labels de qualité. Cela n'est pas acceptable !

En matière de fusion et de restructuration, l'attitude allemande est singulière. Ainsi le Bundeskartellamt s'est délibérément opposé à l'achat de Grundig par Thomson. Dans ces conditions à quoi sert de discourir sur la nécessité de regroupement industriel européen ?

Où en sommes-nous, madame le ministre, de la coopération franco-allemande en matière de T.G.V. ? Il n'est pas acceptable que nos amis allemands tentent de limiter le processus d'ouverture des marchés publics en invoquant une clause de protection régionale.

Cette attitude est préoccupante encore que lorsque l'on a, comme nous, un déficit de soixante milliards dans nos échanges avec la République fédérale, il est difficile de parler haut et d'être entendu.

Enfin, il y a la vaste question des échanges entre la R.F.A. et la R.D.A. On en parle peu, alors qu'il s'agit d'un vrai problème. Nous devons comprendre la tendance à des rapports de plus en plus étroits entre les deux parties de l'Allemagne. Ce serait cependant une erreur grave que d'ignorer l'accélération d'un mouvement qui doit aboutir à créer un espace économique commun aux deux Allemagnes. Cette réalité risque d'aboutir à une déformation du marché européen unique tel qu'il nous a été présenté.

En ce qui concerne l'Europe sociale, pour nécessaire qu'elle soit, il faut être pragmatique et privilégier une politique de petits pas, une politique du possible sur des dossiers urgents, la durée du travail par exemple. Des règles uniformes s'imposent si l'on veut éviter le dumping des pays du Sud.

Madame le ministre, sans que votre talent, ni votre ardeur européenne ne soient en cause, nous constatons que le projet de budget présenté par votre collègue des finances ne marque pas la volonté du Gouvernement de préparer la France à l'échéance de 1993.

**M. Jean-Claude Gaudin.** C'est dommage !

**M. Jean de Lipkowski.** C'est la raison pour laquelle le groupe du Rassemblement pour la République s'abstiendra cette année dans son vote. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Stasi.

**M. Bernard Stasi.** Vous avez, madame le ministre, à différentes reprises et récemment devant la commission des affaires étrangères, exprimé votre volonté, et celle du Gouvernement, de préparer notre pays au grand rendez-vous européen de 1993 et de faire en sorte que la France contribue activement à la réussite du marché unique. Le groupe de l'Union du centre, bien entendu, se réjouit vivement de cette volonté et de la continuité dans un domaine essentiel pour l'avenir de notre pays.

Est-il besoin de rappeler - cela a été fait par Jean de Lipkowski - que si l'Acte unique a été négocié en 1985, c'est le gouvernement précédent qui, en 1986, a obtenu la ratification par le Parlement.

**M. André Lamassoura.** Très bien !

**M. Bernard Stasi.** Je voudrais, à cet égard, rendre hommage au rôle joué par votre prédécesseur, M. Bernard Bosson...

**M. Jean-Claude Gaudin.** Très bien !

**M. Bernard Stasi.** ... qui, pendant deux ans, a mis toute sa foi, toute son ardeur, toute sa compétence...

**M. André Lamassoura.** Son talent !

**M. Bernard Stasi.** ... et son talent au service de l'Europe et a activement contribué à ce que la ratification de l'Acte unique intervienne dans les meilleures conditions. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, de l'Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jean-Claude Gaudin.** Un peu de solidarité !

**M. Bernard Stasi.** Cependant si nous nous félicitons de cette continuité et de la très large adhésion du Parlement à l'acte unique, laissez-moi, madame le ministre, formuler une interrogation, vous faire part d'une inquiétude.

Ce n'est pas, en vérité, sur la sincérité de la volonté européenne du Gouvernement que nous nous interrogeons...

**Un député du groupe socialiste.** Tout de même !

**M. Bernard Stasi.** ...ni sur sa détermination, mais sur la cohésion de la majorité présidentielle à cet égard.

En effet, si l'Acte unique a été ratifié à une large majorité, permettez-moi de vous rappeler que votre allié n'en faisait pas partie. En réalité, le vote du parti communiste contre l'Acte unique n'a pas été une surprise, compte tenu du combat mené depuis de nombreuses années avec vigueur...

**M. Robert Montdargent.** Merci !

**M. Bernard Stasi.** Je vois que M. Montdargent m'approuve !

...contre tout progrès dans l'intégration européenne qu'il dénonce comme responsable des difficultés.

**M. Robert Montdargent.** Vous vous en rendez compte, monsieur Stasi ! J'en suis fort aise !

**M. Bernard Stasi.** C'est votre point de vue que j'exprime, monsieur le député !

**M. Robert Montdargent.** C'est bien !

**M. Bernard Stasi.** Cette position de votre partenaire - et l'approbation de M. Montdargent va tout à fait dans le sens de mon propos, je l'en remercie - est indiscutablement un handicap dans l'action difficile, dans l'action courageuse, qui doit être menée d'ici à 1993. Nous formons le vœu que la volonté européenne du Gouvernement ne soit jamais altérée par la tentation de donner quelques satisfactions, de faire quelques concessions aux adversaires de l'Europe.

**M. Robert Montdargent.** Nous ne sommes pas des adversaires de l'Europe !

**M. Bernard Stasi.** En tout cas, le groupe de l'Union du centre, dans l'esprit d'opposition constructive qui l'anime, apportera loyalement et sans la moindre réserve, son appui à toute mesure, à toute politique, qui lui paraîtront de nature à favoriser la réussite du grand marché européen. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre.)*

**M. Hervé de Charette.** L'U.D.F. aussi !

**M. Bernard Stasi.** Nous nous félicitons d'avoir, lors de la discussion de la première partie de la loi de finances, aidé le Gouvernement à surmonter ces fâcheuses hésitations auxquelles faisait allusion tout à l'heure mon collègue, Charles Josselin...

**M. Jean-Claude Gaudin.** C'est moins bien !

**M. Hervé de Charette.** A quel prix, monsieur Stasi !

**M. Bernard Stasi.** ...en ce qui concerne la nécessité de faire avancer, sans attendre davantage, l'harmonisation fiscale.

Nous nous réjouissons également d'avoir obtenu du Gouvernement l'engagement d'examiner la compatibilité de l'impôt de solidarité sur la fortune avec les deux grandes échéances européennes de 1990 et 1993 et d'y consacrer un rapport économique et financier annexé à la prochaine loi de finances.

Après ces remarques d'ordre général, je voudrais présenter quelques observations sur un certain nombre d'aspects particuliers de la politique européenne.

J'évoquerai d'abord, dans le prolongement de ce que vient de dire Jean de Lipkowski, les relations économiques extérieures de la Communauté.

Il convient, avant tout, de rappeler à cet égard que la Communauté européenne constitue l'ensemble de pays industriels le plus ouvert. J'ajoute que la Communauté européenne est aussi le premier importateur de produits agricoles et le premier partenaire commercial du tiers monde.

L'Europe peut être fière d'apporter une contribution aussi active au développement des échanges dans le monde, mais nous devons prendre conscience du fait que l'environnement, à cet égard, sera de plus en plus difficile dans les années qui viennent avec la montée du protectionnisme américain, l'agressivité de l'économie japonaise, notamment dans le domaine de l'électronique et des voitures, l'émergence de nouveaux pays industrialisés, surtout asiatiques.

Enfin, il faut observer que la création du grand marché intérieur ouvrira encore davantage la Communauté aux pays tiers en décloisonnant les marchés nationaux et en faisant des douze pays un marché homogène qui facilitera les stratégies de pénétration.

Pourtant, quels que soient les difficultés et les risques, l'Europe ne peut pas choisir le protectionnisme. Le marché européen doit rester ouvert, mais il ne peut l'être sans contrepartie. La règle d'or devrait être une exigence de réciprocité en vue d'un équilibre des avantages. Entre une Europe forteresse et une Europe sans défense, entre une Europe protectionniste et une Europe ouverte à tous les vents, un juste équilibre devra être trouvé par la définition et la mise en œuvre d'une politique extérieure commune. Il conviendra, sans doute, au-delà des principes, de prendre des mesures spécifiques pour un nombre de secteurs sensibles, tels que l'électronique, les télécommunications, l'automobile et l'agriculture.

En ce qui concerne plus précisément l'agriculture, je n'insisterai pas, puisque le problème a été largement abordé, dans cette enceinte, lors de l'examen du projet de budget de l'agriculture, mais je veux tout de même rappeler que la Communauté, qui a accompli de grands efforts ces dernières années pour maîtriser les produits excédentaires, efforts qui entraînent de durs sacrifices pour nombre d'agriculteurs, notamment en France, est en droit d'attendre des efforts comparables de la part de ses grands partenaires extérieurs.

Je voudrais aussi évoquer, s'agissant toujours des relations économiques extérieures de la Communauté, le problème des investissements étrangers.

Bien entendu, nous devons être ouverts aux investissements étrangers, mais nous pensons qu'il faudrait mettre au point un code de bonne conduite afin d'éviter des surenchères entre les pays désireux d'attirer les investissements des pays tiers.

**M. Hervé de Charette.** L'U.D.F. aussi !

**M. Bernard Stasi.** L'affaire Nissan doit nous amener à réagir avec vigueur. On sait que ce constructeur japonais, installé en Grande-Bretagne, entend importer sur le continent, hors des quotas d'importation, des voitures fabriquées en Grande-Bretagne. La Commission de Bruxelles a l'intention, semble-t-il, de régler ce problème en définissant un taux de « contenu local » qui permettra de distinguer entre les voitures japonaises et celles qui auront droit au label européen. La France devrait appuyer la Commission dans ses efforts et obtenir que le taux de valeur ajoutée local soit fixé à 80 p. 100 pour qu'un produit puisse bénéficier effectivement du label européen.

Enfin, l'Europe que nous voulons doit être exemplaire en ce qui concerne la solidarité envers les pays pauvres. Dans ce domaine aussi, la France doit jouer un rôle moteur. J'aimerais que vous nous précisiez les perspectives de l'accord de Lomé IV et l'esprit dans lequel notre pays aborde ces négociations.

Vous permettez ensuite à l'ancien ministre des départements et territoires d'outre-mer de présenter quelques remarques sur les liens entre l'outre-mer français et l'Europe.

Je ne vous apprendrai rien en vous disant que, dans ces départements et ces territoires, la perspective du grand marché suscite de vives inquiétudes.

Aussi, puisque vous disposez de crédits spécifiques pour l'information, me paraît-il nécessaire qu'un effort tout particulier soit accompli pour expliquer à nos compatriotes des départements et des territoires d'outre-mer que l'Europe peut être une chance pour eux et que, de toute façon, le Gouvernement français les aidera à réaliser, dans les meilleures conditions, les adaptations nécessaires.

Il est également indispensable d'informer, d'éclairer en permanence nos partenaires européens sur les atouts que représente notre outre-mer pour l'Europe. Beaucoup de nos partenaires, vous le savez, n'ont pas ce que j'appellerai « la sensibilité outre-mer ». On peut espérer que la présence au sein de la Communauté de l'Espagne et du Portugal qui, avec les Canaries, les Açores et Madère, ont des régions lointaines présentant des caractéristiques semblables à celles de notre outre-mer, favorisera cette sensibilisation de l'ensemble de la Communauté européenne à cette dimension de l'outre-mer.

Pour ce qui concerne les problèmes de fond, mon collègue Henry Jean-Baptiste, député de Mayotte, a eu raison, lors de votre audition devant la commission, de déclarer que, quelles que soient les difficultés et les inquiétudes, il fallait résister à la tentation de demander un statut dérogatoire général pour l'outre-mer. Un tel statut serait dangereux et démobilisateur.

Quant aux nécessaires adaptations sectorielles, nous souhaitons vivement qu'elles soient mises au point et préparées en étroite concertation avec les élus d'outre-mer.

Et s'il fallait en quelques mots résumer notre position à l'égard de l'avenir de l'outre-mer dans la perspective européenne, je dirais qu'il faut autant d'intégration que possible et autant de spécificité que nécessaire, celle-ci étant souvent une condition indispensable pour permettre à terme la réussite de l'intégration.

Je présenterai aussi quelques remarques sur l'Europe sociale.

Le groupe de l'Union du centre y est profondément attaché. Pour nous il ne s'agit pas seulement, sous ce vocable, de lutter contre le « dumping social » qui fausserait les règles de la concurrence et risquerait de se traduire par une régression sociale ; il s'agit, à nos yeux, d'une des finalités essentielles de la construction européenne. Nous apporterons tout notre appui à toutes les mesures qui donneront une dimension sociale à la construction européenne et qui feront du grand marché l'occasion d'une avancée, qu'il s'agisse des droits sociaux ou de la justice sociale.

Faire progresser l'Europe sociale, c'est tout d'abord développer le dialogue social. Aussi nous réjouissons-nous des contacts qui existent et qui se développent entre les organisations patronales et les organisations syndicales. Cela dit, en vertu du principe de subsidiarité, il ne convient pas de traiter au niveau communautaire ce qui peut l'être au niveau national, au niveau du secteur, de la branche ou de l'entreprise ; ce serait une régression dans la vie contractuelle qui doit, nous le souhaitons, se développer à tous les niveaux. De toute façon, la diversité est telle en matière de salaires qu'il serait tout à fait irréaliste de vouloir établir une convention européenne dans ce domaine.

De même les politiques familiales, les politiques de l'assurance maladie, les politiques des retraites des différents pays européens sont beaucoup trop divergentes pour que l'on puisse avoir l'ambition d'aboutir à une harmonisation totale. Il faut donc chercher à bâtir un socle minimum des droits sociaux en ce qui concerne notamment les droits du travail.

**M. Robert Montdargent.** « Un socle minimum ! » Quel aveu !

**M. Bernard Stasi.** De toute manière, la définition de normes européennes ne devra jamais aboutir à un nivellement par le bas.

**M. Robert Montdargent.** Voilà l'Europe sociale que vous nous préparez !

**M. Bernard Stasi.** Elle devra toujours avoir pour objectif et pour ambition de réaliser une aspiration vers le haut.

**M. Robert Montdargent.** Vous essayez de vous rattraper !

**M. Bernard Stasi.** La formation permanente devrait être, me semble-t-il, un des thèmes privilégiés du dialogue social.

**M. Robert Montdargent.** Nous y sommes au dialogue social !

**M. Bernard Stasi.** Il serait possible et souhaitable que, dans ce domaine, une convention collective soit signée dans des délais raisonnables.

De même la France doit, selon nous, soutenir activement la Commission de Bruxelles dans sa volonté d'accomplir des efforts supplémentaires pour réaliser une meilleure insertion des jeunes et pour lutter plus efficacement contre le chômage de longue durée.

Bien que, madame le ministre, la coopération politique relève essentiellement de la compétence du ministre d'Etat chargé des affaires étrangères, je voudrais l'évoquer en quelques mots.

Les deux aspects de la construction européenne nous paraissent étroitement liés. En effet, au moment où le territoire européen est en train de devenir un espace unique et où se réalise progressivement une harmonisation sociale et fis-

cale, il serait paradoxal que les membres de la Communauté européenne adoptent des positions différentes, voire opposées, sur les grands problèmes du monde.

Nous regrettons - nous l'avons souvent dit - que l'Europe ait été l'absente lors de l'accord de désarmement signé, en 1987, entre l'U.R.S.S. et les Etats-Unis, accord qui, pourtant, concernait l'Europe au premier chef.

Le processus de désarmement se poursuit. Il suscite, à la fois, des sentiments d'espoir et d'inquiétude. En tout cas, il est indispensable que la Communauté européenne affirme sa cohésion dans ce domaine essentiel pour son avenir.

Pourriez-vous nous dire, madame le ministre, où en est la concertation avec nos partenaires, plus précisément en ce qui concerne le désarmement en matière de forces conventionnelles, point sur lequel le Président de la République a tenu des propos extrêmement vigoureux.

A Moscou, M. Gorbatchev et M. Kohl parlent beaucoup, ces jours-ci, de la « maison européenne commune ». Ce sont certes des propos que nous entendons avec satisfaction. Comment ne pas se réjouir de voir que - je reprends l'expression que vous avez utilisée cet après-midi, monsieur le ministre d'Etat - des ponts sont jetés entre les deux parties de l'Europe ? Mais une ouverture plus grande vers l'Europe de l'Est ne doit pas affaiblir la solidarité de l'Europe démocratique dans le domaine de la sécurité...

**M. Robert Montdargent.** Auriez-vous peur de la détente ?

**M. Bernard Stasi.** ... et ne doit pas mettre en cause non plus notre attachement à l'Alliance atlantique.

**M. Jean-Marie Daillet.** Très bien !

**M. Bernard Stasi.** C'est dire que la coopération politique au sein de la Communauté doit trouver, dans le nouveau contexte mondial, de nouvelles raisons de se renforcer.

**M. Robert Montdargent.** Il ne faut pas avoir peur de la détente !

**M. Bernard Stasi.** J'évoquerai d'un mot un problème qui n'est pas mineur, même s'il n'est pas souvent évoqué dans les débats sur l'Europe.

**M. le président.** Mon cher collègue, je vous demande de bien vouloir conclure.

**M. Bernard Stasi.** Je vais bientôt conclure, monsieur le président. (Sourires.)

Je veux parler des menaces que le grand espace européen fait peser sur certaines zones frontalières.

La suppression des frontières, en effet, peut comporter des conséquences graves. Dans le canton de Modane, par exemple, qui comprend 8 000 habitants, on considère, d'après des études très sérieuses, que 1 000 emplois seraient directement ou indirectement menacés. C'est dire quelle serait l'ampleur de la catastrophe si aucune mesure n'était prise pour y parer.

Je vous serais reconnaissant, madame le ministre, de bien vouloir me préciser quelle action le Gouvernement entend entreprendre dans ce domaine.

Pour terminer, monsieur le président, je veux exprimer notre conviction que la réalisation du grand marché européen exige, de façon évidente, comme l'a dit avec beaucoup de force au début de son intervention mon collègue M. Jean-Marie Caro, un renforcement de l'union politique entre les partenaires de la Communauté.

Il faut, en effet, que les instances exécutives européennes puissent définir et mettre en œuvre avec efficacité les mesures de régulation qu'impose l'ouverture des frontières. Il faut aussi qu'un contrôle démocratique puisse s'exercer sur les autorités communautaires.

C'est pourquoi le Parlement européen a, me semble-t-il, bien fait d'adopter une résolution dans laquelle il souhaite un référendum sur le principe de l'union européenne.

Le groupe de l'Union du centre considère que la France devrait profiter de la présidence qu'elle assumera l'an prochain, et peut-être aussi de la célébration du bicentenaire de la Révolution, pour proposer à ses partenaires d'accélérer la construction de l'union européenne, sur une base confédérale. Le groupe de l'U.D.C., bien entendu, appuiera de toutes ses forces toute initiative que le Gouvernement prendra dans ce domaine.

La perspective de cette union politique européenne donnera un sens à tous les efforts nécessaires pour la réalisation du grand marché. Elle permettra de mobiliser nos compatriotes pour cette grande ambition collective et fera, au-delà de toute intégration économique et monétaire, de la Communauté européenne, selon l'expression de Robert Schuman, une communauté de destins. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Claude Lefort.

**M. Jean-Claude Lefort.** Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le ministre, le budget des affaires européennes sur lequel nous avons à nous prononcer ce soir ne peut, à l'évidence, être isolé du cadre plus large dans lequel il s'inscrit : celui du processus engagé visant à mettre en place d'ici à la fin de l'année 1992 le marché unique européen.

Je ferai à ce propos une première proposition d'importance.

Tout ce qui est prévu pour 1992 aura, chacun en conviendra, des conséquences considérables sur la vie de nos compatriotes et sur celle de notre pays.

Notre peuple doit connaître les enjeux de ce processus, savoir où cela va le conduire et, avec lui, notre pays. Or ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Notre proposition est donc la suivante : il faut briser l'opacité qui est entretenue sur cette question dans l'opinion publique. Il faut que les cartes, toutes les cartes, soient exposées largement devant notre peuple afin qu'il se fasse une opinion en toute connaissance de cause. Il faut un grand débat public et contradictoire sur cette question. Il faut la transparence.

Cette transparence nous paraît d'autant plus nécessaire qu'un phénomène d'inquiétude se développe dans l'opinion publique à propos de ces projets.

C'est ainsi qu'un nombre croissant de salariés - avec leurs syndicats ou non -, que des professions aussi diverses que celles des enseignants, des avocats, des médecins, des infirmières, que des personnes du monde culturel et du monde rural, des jeunes, des étudiants s'alarment des projets en cours et de leurs conséquences sur l'avenir - leur propre avenir et celui du pays.

Ce mouvement trouve son reflet dans la presse, même la plus favorable aux thèses européennes actuelles. C'est ainsi qu'un magazine comme *L'Expansion* publiait cet été une enquête intitulée « l'Europe fait peur », tandis que, en écho, *La Tribune de l'économie* appelait au même moment à « vaincre les peurs que suscite l'Europe. »

Parmi d'autres éléments qui confirment cette évolution sensible de l'opinion publique française, je pourrais citer de multiples déclarations. Je retiendrai seulement celle de M. Edmond Maire, en date du 23 août dernier, qui déclarait au journal *Le Monde* : « Une inquiétude sourde se répand dans l'opinion : où conduit le processus économique-financier européen en plein développement ? Et si au bout du chemin la situation du plus grand nombre devait s'aggraver ? »

Naturellement certains trouveront cette inquiétude irrationnelle ou bien excessive, voire infondée.

Mais la vérité est qu'elle résulte tout simplement de la vie. L'Europe de 1992, en effet, ce n'est pas un acte qui se mettra en place brutalement le 31 décembre de cette année-là. L'Europe de 1992 est, à bien des égards, déjà en formation sous nos yeux.

Et déjà les dégâts sont énormes. Dans quel état se trouvent, par exemple, le charbon français, la sidérurgie française, la construction navale française, l'agriculture française, du fait des décisions de la Commission de Bruxelles ?

Encore ne s'agit-il là que d'un aperçu de ce qui est envisagé avec la mise en œuvre de l'Acte unique européen, cet avenant au traité de Rome contre lequel les députés communistes ont été les seuls malheureusement à s'élever dans cette assemblée.

La vérité est qu'avec 1992, ce n'est pas seulement un peu plus de cette Europe-là qu'on prépare. C'est autre chose : c'est une accélération sans précédent de la politique d'intégration européenne.

Cette Europe qu'on prépare ce n'est pas celle de la justice, de la coopération, du désarmement, de l'indépendance, toutes ces idées et valeurs de gauche qui sont modernes, contemporaines et d'avenir pour la France.

On comprend que la droite soit favorable au grand marché qui sera ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 1993. Elle y voit, à juste titre, une occasion d'accentuer la domination sans partage des firmes capitalistes les plus fortes sur toutes les vies nationales et sur les peuples de cette partie du continent.

Une conséquence en sera nécessairement le recul économique. Le vice-président du C.N.P.F. confirmait cette appréciation en déclarant le 4 octobre dernier : « Avec 1992 nous aurons une accélération des fusions et concentrations, génératrices de disparitions d'emplois et de chômage. »

Une autre conséquence sera nécessairement le recul social et culturel. Où est donc l'harmonisation des législations sociales par le haut, prévue par le traité de Rome ? Inexistante !

Quant à l'avenir, M. Jacques Delors a nettement indiqué devant le congrès de la confédération européenne des syndicats que « l'adoption d'un socle minimum des droits sociaux de chaque travailleur... ne reposera pas sur les standards les plus élevés de la Communauté. »

Ce sont en réalité toutes les catégories socio-professionnelles qui seront prises dans la tourmente que déclenchera la mise en œuvre dans toute son étendue du dispositif ultra-libéral de 1992.

Et qu'en sera-t-il de l'indépendance nationale ? Avec le retour à la règle de la majorité en matière de décision communautaire, la France pourra se voir imposer, au mépris de sa souveraineté nationale, des dispositions contraires à ses intérêts par une coalition majoritaire des autres Etats.

Comment ne pas être légitimement inquiets de la perspective d'une politique de défense commune réalisant le vieux projet de pilier européen de l'Alliance atlantique dont le moins que l'on puisse dire est qu'il intervient à contre-courant de l'évolution internationale vers le désarmement et qui mettrait en cause notre souveraineté en matière de défense nationale ?

Tout cela est aux antipodes des nécessités du monde moderne. Tout cela ne répond qu'à une seule exigence : celle du monde capitaliste en crise. C'est tout aussi vieux et archaïque que lui.

Une autre voie est possible en Europe, une voie positive, progressiste. Je la résume à grands traits.

Nous sommes favorables au développement en Europe de coopérations multiformes sur la base de l'intérêt mutuel, pour le progrès social, le développement économique, scientifique, et culturel. C'est aujourd'hui une nécessité non seulement incontestable, mais impérieuse.

Une bonne et solide coopération doit avoir pour point de départ et pour finalité les besoins des êtres humains, la nécessité de créer des richesses nouvelles, de développer des emplois, d'élever les qualifications, d'assurer un meilleur respect de l'environnement, de renforcer la sécurité, la détente et le désarmement. Cela, oui, c'est moderne et utile.

Ce qui est également moderne c'est que cette coopération ne soit pas limitée à douze, mais étendue aux pays socialistes, aux pays en voie de développement, avec lesquels des potentialités de productions, d'échanges, de collaborations scientifiques et techniques sont énormes.

Loin de permettre le développement des coopérations indispensables, la politique européenne actuelle de notre pays est exclusivement vouée aux intérêts étroits du capital transnational. Elle ne peut qu'aggraver les divisions et les antagonismes entre les groupes humains, entre les régions, entre les pays.

Dans ces conditions, vous aurez compris que les députés communistes, en toute logique et en toute honnêteté, voteront contre ce budget des affaires européennes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre des affaires européennes.

**Mme Edith Craisson, ministre des affaires européennes.** Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, afin d'éclairer et de nourrir votre discussion sur le budget du ministère des affaires européennes, je voudrais, en quelques mots, vous rappeler ou vous indiquer les échéances et les

grandes lignes de l'action européenne du Gouvernement et les principaux problèmes qu'il devra surmonter au cours des prochains mois et des prochaines années.

Je laisse de côté ce qui a été dit cet après-midi par M. Roland Dumas concernant notamment la coopération politique et les relations Est-Ouest et plusieurs points qui ont été abordés tout à l'heure par certains orateurs.

Je vous livrerai ensuite quelques commentaires, non seulement sur la dotation budgétaire de mon ministère, mais plus généralement sur la façon dont ce budget de 1989 s'inscrit dans la stratégie européenne du Gouvernement.

Quelles sont les échéances et les grandes lignes de l'action du Gouvernement ?

L'échéance principale, bien sûr, qui ordonne l'ensemble des priorités du Gouvernement, c'est 1993.

C'est le fil directeur qui conduira notre action tout au long de la présidence française du second semestre de l'année prochaine.

C'est également autour de cette échéance que s'articuleront les actions visant à mieux adapter notre économie au grand marché européen.

Notre souci, en effet, est de proposer et de préparer les orientations et les choix propres à renforcer la position européenne de la France sur tous les sujets où nous avons à faire un effort d'adaptation.

Cette échéance du 1<sup>er</sup> janvier 1993, nous avons un atout pour bien la préparer et M. Stasi l'a rappelé tout à l'heure. C'est la continuité de la volonté politique. C'est la même volonté qui s'est exprimée en 1985 lorsque nous avons négocié l'Acte unique européen, en février 1986, lorsque le Président de la République l'a signé et en novembre 1986, lorsque nous avons accepté d'en autoriser la ratification. En dépit des doutes que j'entends ici et là, c'est la même volonté politique qui s'exprime dans le projet de loi de finances et j'aurai l'occasion d'en reparler.

Je ne reviendrai pas sur les motivations que tout le monde connaît et qui font de la réalisation du grand marché européen une nécessité pour la survie de nos économies. Vous connaissez, bien sûr, le rapport Cecchini présenté par M. Jacques Delors, président de la Commission, rendu public il y a quelques mois et surtout ses conclusions, qu'on peut considérer comme optimistes : l'achèvement du marché intérieur européen se traduirait, à terme et à environnement international constant, par un gain de 7 points de produit intérieur brut, de 5 millions d'emplois et par une diminution de 4,5 p. 100 du niveau des prix.

En novembre 1986, neuf dixièmes des députés et sénateurs français ont voté pour la ratification de l'Acte unique.

Une enquête *SOFRES-Le Monde*, publiée il y a quelques jours à peine, confirme le soutien que les milieux économiques apportent à cet objectif. Bien sûr, un changement suscite toujours beaucoup d'espoir et en même temps certaines craintes. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire - cela a été rappelé par plusieurs orateurs - de bien expliquer à l'opinion ce que l'on fait et ce vers quoi l'on se dirige. Mais c'est aussi pourquoi on ne saurait envisager, en une période où la continuité est la condition de notre force et de notre crédibilité, de renégocier l'Acte unique. Le séminaire gouvernemental, qui s'est tenu samedi dernier, l'a réaffirmé avec force.

Le Président de la République a confirmé récemment, à Strasbourg, que la France tiendrait tous les engagements qu'elle a pris vis-à-vis de ses partenaires européens. Cette ligne sera la nôtre, quelles que soient les inquiétudes, quelquefois un peu tactiques ou conjoncturelles que j'ai entendues.

Le Gouvernement veut clairement l'Europe et veut réussir 1993.

Mais nous ne voulons pas n'importe quelle Europe. Nous voulons, en effet, une Europe du progrès social afin que chaque citoyen, chaque travailleur se sente concerné par cette construction : d'où notre attachement à la définition d'un socle de droits fondamentaux, destiné, notamment, à éviter tout *dumping* social.

Nous voulons une Europe exerçant la solidarité entre régions riches et régions moins favorisées de la Communauté : d'où l'importance que nous attribuons à la gestion des fonds structurels.

Nous voulons une Europe de la compétitivité, de la recherche et de la technologie : d'où l'intérêt d'un programme-cadre communautaire suffisamment doté et complété par l'initiative Eurêka.

Nous voulons une Europe culturelle tirant parti du fonds commun de civilisation qui est le sien, l'enrichissant et le faisant rayonner.

Nous voulons, enfin, une Europe des citoyens permettant à chacun de se sentir chez lui dans les douze pays de notre Communauté.

Telles sont les lignes directrices qui inspireront la préparation de la prochaine présidence française, comme nos interventions et initiatives sous toutes les présidences qui nous séparent de 1993.

J'en viens maintenant à la présidence française du second semestre de 1989.

Il y aura une grande différence entre la présidence française du premier semestre 1984 et celle de l'année prochaine. En 1984, souvenez-vous, nous devions faire face au redoutable défi de dénouer une crise qui paralysait l'Europe depuis plusieurs années. En 1989, notre objectif sera, au sein d'une Communauté où existe un large consensus sur l'essentiel, c'est-à-dire 1993, de donner plus de dynamisme et plus d'efficacité à la marche vers l'union européenne.

C'est pourquoi la présidence française aura d'abord à gérer les acquis et à assurer le respect d'échéances acceptées par nous-mêmes et par nos partenaires.

Beaucoup des sujets que nous sommes susceptibles d'évoquer ne peuvent être prévus avec précision. Ils dépendront de l'évolution des discussions avec nos partenaires, de la situation politique et économique mondiale et de la fécondité de notre dialogue avec la Commission européenne.

Nous savons cependant, d'ores et déjà, quels thèmes nous seront imposés en toute hypothèse l'année prochaine.

Tout d'abord la préparation du budget communautaire pour l'année 1990 ; ensuite la poursuite des négociations commerciales multilatérales ; également la conclusion des négociations entre la Communauté et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, dans le cadre de la convention de Lomé ; enfin, la révision à mi-parcours du programme cadre de recherche et de technologie de la Communauté européenne.

Je voudrais, sur ce dernier point, remercier M. Le Déaut de ses observations et de ses propositions. Nous en tiendrons le plus grand compte lors de la révision du programme cadre. J'ai également pris bonne note de son idée d'« Etats généraux de la recherche européenne » et de sa proposition d'un « Office européen d'évaluation des choix scientifiques et technologiques », qui me paraissent très judicieux.

La présidence française devra donc être l'occasion pour la France, non seulement de favoriser l'adoption des textes déposés par la Commission, mais également de formuler des propositions nouvelles. On attend toujours de la France des propositions !

Au nombre de ces thèmes, nous nous attacherons, bien entendu, à développer l'Europe sociale.

L'Europe sociale, ce n'est pas un accessoire ou un à-côté de la construction européenne, une simple politique d'accompagnement du marché intérieur. C'est une partie intégrante de notre ambition européenne, un élément indispensable de notre action si nous voulons éviter de voir naître un antagonisme entre les « bénéficiaires » et les « exclus » de 1993 et si nous voulons obtenir le consensus si nécessaire pour atteindre notre objectif.

Le Gouvernement français poursuivra l'action entreprise dans les domaines de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail : il veillera à progresser dans la définition d'un « socle de droits sociaux fondamentaux », à accroître la participation des travailleurs à la direction des entreprises et à favoriser la formation professionnelle permanente. Sur ces derniers points d'ailleurs, les propositions de la Commission sur le statut de la société anonyme européenne sont intéressantes. Elles méritent d'être étudiées activement.

Je citerai d'autres aspects de la construction du marché intérieur que nous souhaitons privilégier.

Premièrement, une politique dynamique d'harmonisation technique et de normalisation afin de supprimer toutes les entraves aux échanges dans les domaines industriel et agro-alimentaire. La France est trop peu présente dans ces domaines et malgré les efforts de l'Anfor sa capacité de nor-

malisation reste très inférieure à celle de l'Allemagne. C'est donc en jouant à fond la carte européenne que nous pourrions lutter efficacement contre le protectionnisme par les normes.

Deuxièmement, la promotion d'une politique européenne dans le domaine de la propriété industrielle par la création d'un brevet communautaire, d'une marque communautaire et par une lutte efficace contre les contrefaçons.

Troisièmement, une ouverture plus grande des marchés publics, notamment dans les secteurs qui jusqu'à présent étaient exclus, à savoir les télécommunications, les transports, l'énergie, l'eau. La France dispose dans ces domaines des procédures les plus transparentes. Elle a tout à gagner à ce qu'on mette fin à l'opacité qui existe surtout chez ses voisins.

Quatrièmement, la réalisation d'un véritable marché commun de l'énergie afin que cessent les obstacles à nos exportations d'énergie. On me posera sans doute des questions sur ce sujet.

Cinquièmement, la poursuite de l'ouverture progressive du marché commun des banques et des assurances en veillant, par notre dynamisme, à rester attractifs pour les épargnants.

Sixièmement, la mise en œuvre d'une politique véritablement européenne des télécommunications.

Tel sont quelques-uns des objectifs qui sont autant de priorités.

Dans le secteur de l'Europe culturelle, vous connaissez l'importance que le Président de la République attache à sa proposition d'un Euréka audiovisuel.

Déjà avec l'Euréka technologique nous avons particulièrement réussi tant en ce qui concerne le D2 Mac Paquets que la haute définition. Mais il importe maintenant que le succès de l'Euréka technologique s'accompagne d'une réussite en matière culturelle c'est-à-dire en matière de programmation.

Les premiers échos que j'ai enregistrés lorsque j'ai présenté cette initiative à nos onze partenaires le 25 septembre dernier sont tout à fait encourageants. Nous sentons chez nos partenaires européens, comme chez l'ensemble des producteurs d'émissions de télévision, une volonté qui demande à être organisée d'accroître substantiellement, par une action concrète de coproductions dans tous les domaines, y compris la publicité, la part des produits européens et le niveau de leur qualité dans les émissions diffusées.

**M. Jean de Lipkowski.** Très bien.

**Mme la ministre des affaires européennes.** Enfin, je voudrais dire un mot de l'union monétaire dont je souhaite également qu'elle soit une priorité de la présidence française.

Vous savez que le Conseil européen de Hanovre a chargé un groupe, présidé par Jacques Delors et auquel sont associés tous les gouverneurs des banques centrales, de formuler des propositions en temps utile pour que les chefs d'Etat et de gouvernement aient un premier échange de vues lors du Conseil européen de Madrid. C'est après cette date, c'est-à-dire à partir de juillet 1989, donc sous la présidence française, que nous devons fixer un calendrier de travail et des grandes lignes d'action. C'est dire que la présidence française aura une tâche capitale : celle de donner une bonne orientation aux travaux qui permettront d'aboutir à l'union monétaire et à la mise en place d'une banque centrale européenne.

Quelles sont les principales difficultés qui sont devant nous et que nous avons à résoudre ?

D'abord, sur un plan général, l'une des principales difficultés que nous aurons à résoudre sera de bien connaître les enjeux de chaque négociation ainsi que les forces et les faiblesses de la France dans chacun des secteurs considérés.

J'ai souvent constaté, au ministère des affaires européennes et antérieurement, lorsque je m'occupais de l'industrie et du commerce extérieur, que la France était taxée tout à fait à tort de protectionnisme, alors que la transparence de son système économique et juridique la met en position de faiblesse par rapport à certains de nos partenaires. Aujourd'hui, nous n'arrivons toujours pas, bien que nous ayons gagné notre procès en Cour de justice, à vendre de la bière française en Allemagne et, effectivement, cela peut paraître surprenant. C'est que nous nous heurtons à un système qui est d'une grande opacité.

En matière de marchés publics, la République fédérale d'Allemagne et certains pays du Sud de l'Europe ont réussi à faire autoriser par la Commission des systèmes de « préfé-

rences régionales », leur permettant en fait de verrouiller une partie de leur marché, il faudrait d'ailleurs savoir - et cela a été abordé tout à l'heure - ce qu'on entend par régions. S'agit-il de l'une de nos vingt-deux régions ou de l'une de ces très grandes régions allemandes les Länder, qui ont un pouvoir politique et financier considérable ?

Toujours outre-Rhin, on met en place unilatéralement un label, par exemple « l'ange bleu », qui permet d'identifier des produits réputés plus écologiques. Ainsi on remplace par des comportements protectionnistes inavoués, d'initiative publique ou privée, les barrières et les entraves que l'action communautaire aura conduit à supprimer.

A cet égard je voudrais dire à M. de Lipkowski qu'il a parfaitement raison.

Nous ne devons pas être naïfs, et nous devons manifester notre vigilance face au protectionnisme de nos partenaires, y compris de ceux qu'on a l'habitude de considérer comme les meilleurs.

Nous demanderons à l'Allemagne de lever les obstacles qu'elle met à nos exportations d'électricité. Nous lui demanderons d'accepter le plein exercice de la concurrence sur le matériel roulant du T.G.V. Nord. Nous lui demanderons de supprimer le caractère protectionniste de ses labels. Nous lui demanderons d'abandonner les préférences régionales qu'elle souhaite pérenniser pour protéger ses marchés publics.

Tous ces handicaps dont nous souffrons, nés d'une transparence que certains jugent naïve, tous ces enjeux de négociation, devront être soigneusement analysés pour renforcer les chances de nos entreprises dans la compétition qui s'ouvre. Voilà pourquoi j'ai décidé la création des « groupes d'étude et de mobilisation », les G.E.M., qui devront conseiller le Gouvernement sur les suggestions en cours, sur les adaptations qui paraissent nécessaires dans l'ordre juridique ou économique français. Les G.E.M. doivent nous permettre d'être branchés directement sur les acteurs économiques et sociaux concernés dans de nombreux domaines par le grand marché.

Le deuxième problème général qu'il me paraît urgent de traiter est celui de la dimension extérieure du Marché commun. Plusieurs orateurs en ont parlé. A l'heure actuelle, les attaques sont véhémentes contre la politique agricole - ça, c'est une vieille habitude - mais aussi d'une façon générale contre le marché unique.

Les Etats-Unis, en adoptant le *Trade Bill*, se sont dotés d'un arsenal très dissuasif sur le plan commercial et les excédents japonais ne cessent d'augmenter. Il est donc important que la Communauté fasse preuve d'une cohésion sans faille. Nous savons que la Communauté économique européenne est plus ouverte que n'importe quelle autre entité au commerce international. Ses échanges avec l'extérieur représentent le tiers de son F.I.B. et ont été multipliés par trois en trente ans ; elle exporte trois fois plus que les Etats-Unis et le Japon, elle importe deux fois plus que les Etats-Unis et six fois plus que le Japon. Nous devons expliquer avec fermeté à nos partenaires que la Communauté ne saurait demeurer le seul espace économique ouvert aux échanges internationaux. C'est pourquoi nous obtiendrons l'application, face à l'ouverture du marché intérieur européen, du principe de réciprocité. Si les réponses ne sont pas à la hauteur de nos attentes, nous ne devons pas hésiter à nous doter de moyens de rétorsion.

Mais nous devons surtout informer aux Etats-Unis, car l'information de la Communauté y est pratiquement inexistante alors que la défense des intérêts japonais, par exemple, est extrêmement très bien organisée. De plus à Bruxelles, c'est tout un immeuble qui sert à la défense des intérêts du Japon.

En ce qui concerne les questions institutionnelles, deux difficultés me paraissent devoir être mentionnées. D'abord, et cela a été longuement évoqué, en particulier par M. Caro, la place de Strasbourg en tant que capitale européenne. Je voudrais confirmer à cette tribune que Strasbourg est une préoccupation essentielle du Gouvernement.

**M. Jean-Pierre Philibert.** Très bien !

**Mme la ministre des affaires européennes.** Nous utilisons toutes les armes qui sont à notre disposition, armes juridiques, mais surtout armes politiques pour que soit confirmé le rôle de Strasbourg. Le Gouvernement est tout aussi déterminé à mettre en œuvre, en accord et avec le soutien des collectivités locales, les mesures permettant d'améliorer les communications entre Strasbourg et les autres capi-

tales européennes. Une ligne de crédit est d'ailleurs inscrite dans le budget « transports terrestres », pour souligner le caractère de capitale européenne de Strasbourg.

D'autres mesures doivent être prises afin de rendre plus commodes les conditions de travail et de séjour des parlementaires européens. J'en profite pour dire que si l'on veut défendre Strasbourg, il faut que les parlementaires européens français soient présents à l'Assemblée européenne, ce qui n'est pas toujours le cas.

**M. Jean-Marie Daillet.** Très bien !

**Mme le ministre des affaires européennes.** Je souhaite que tous les partis politiques prennent bien conscience du fait que ceux qui figureront sur les listes aux prochaines élections européennes devront se consacrer à leur rôle de parlementaire européen, (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, de l'Union pour la démocratie française et de l'Union du centre*) et non pas utiliser ce mandat dans le but de la reconquête ou de la conquête d'un éventuel mandat national.

Je voudrais maintenant évoquer la démocratisation des procédures communautaires, répondant ainsi à un souci maintes fois exprimé par les intervenants.

Vous savez que l'Acte unique européen a renforcé le rôle du Parlement européen en prévoyant, pour les actes destinés à réaliser le marché intérieur, une véritable « procédure de coopération » avec le Conseil.

Cela est bien sûr insuffisant, et je comprends les réclamations de ceux qui demandent plus de démocratie dans le processus de décision communautaire. Je crois cependant qu'à l'heure où nous nous sommes lancés dans l'ambitieuse réalisation du marché unique, il ne serait pas raisonnable de proposer des modifications institutionnelles de grande ampleur, quel que soit l'intérêt des propositions que l'on entend ici ou là depuis quelque temps.

C'est pourquoi nous devons prioritairement rechercher l'amélioration de l'information des parlements nationaux sur ce qui se décide à Bruxelles, d'une part, sur ce qui se débat au Parlement européen, d'autre part.

Pour ma part, dans le cadre des contacts réguliers que j'aurai avec la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, mais aussi avec l'ensemble des commissions, puisqu'elles sont toutes intéressées par l'Europe, sur un point ou un autre, et avec la délégation de l'Assemblée pour les communautés européennes - dont le président, M. Josselin, vient d'être désigné - ou à l'occasion des discussions que j'aurai avec chacun d'entre vous, je m'efforcerai d'améliorer votre information, d'éclairer vos jugements et de tenir compte de vos observations, que je souhaite nombreuses, ou de vos critiques.

Je rappelle que nous sommes pratiquement le seul pays où les députés du Parlement européen et du Parlement national n'ont pas de contacts. Cela me paraît tout à fait anormal et cette situation doit être, d'une manière ou d'une autre, améliorée.

J'en viens ensuite aux difficultés sectorielles.

Pour ce qui concerne la progression vers l'union monétaire européenne, nous pouvons assez facilement apporter des améliorations limitées au fonctionnement du système monétaire européen : entrée de l'Espagne dans le mécanisme de stabilisation des changes, obligation plus sévère d'agir pour toute banque centrale dont la monnaie diverge, etc. De même pouvons-nous promouvoir l'usage public et privé de l'ECU ; ce n'est pas très difficile.

Cependant, lorsque se posera véritablement la question d'une banque centrale européenne, nous ne pourrons éluder la difficulté de son statut. Vous savez à quel point les Allemands affirment l'indépendance de leur banque centrale. Vous savez également que pour certains pays, dont le nôtre, qui reconnaissent un très large degré d'autonomie à leur banque centrale, il apparaît difficile que des décisions aussi importantes que les taux d'intérêt, l'évolution de la masse monétaire ou l'encadrement du crédit échappent totalement au contrôle politique et soient laissées à la discrétion de « techniciens ».

**M. Alain Lamassoure.** C'est une erreur !

**Mme le ministre des affaires européennes.** On ne peut pas d'un côté demander davantage de démocratie et de l'autre laisser une technocratie maîtresse de choix aussi importants !

Je voudrais aussi mettre l'accent sur la nécessité d'une bonne intégration des départements d'outre-mer dans la Communauté.

Les départements d'outre-mer font partie intégrante de la Communauté. A ce titre, ils doivent bénéficier de toutes ses politiques. Mais leur éloignement, leurs spécificités économiques et culturelles justifient que des mesures appropriées d'adaptation leur soient appliquées. Les fonds structurels européens interviendront de façon croissante dans les D.O.M. au cours des prochaines années. C'est un pas important, mais j'attends beaucoup également des actions spécifiques promises par la Commission et rassemblées sous le sigle « POSEIDOM ». Je ne compte pas tenir ce discours à Paris ou à Bruxelles seulement. Je le tiendrai dans les départements d'outre-mer au printemps prochain.

M. Cambacérés et M. Josselin ont parlé des fonds structurels. Qu'ils se rassurent. Je veille personnellement à ce que ces fonds profitent aux départements d'outre-mer, certes, mais aussi aux régions métropolitaines les plus défavorisées. Je recevrai d'ailleurs, dans les jours qui viennent, une délégation de hauts fonctionnaires de la Communauté qui viendront recueillir mon sentiment sur les options envisagées.

J'en arrive au budget de 1989. Votre première préoccupation, mesdames et messieurs les députés, est de savoir dans quelle mesure ce budget prépare la France à tenir ses engagements européens. J'ai bien noté, sur ce point, vos interrogations, vos observations et vos critiques, qui ont d'ailleurs été assez largement partagées par l'ensemble des intervenants. Avant d'y répondre, je souhaiterais toutefois vous dire quelques mots de mon propre budget.

Pour la première fois, le ministre des affaires européennes dispose d'un budget et de moyens. Certes, cette identification se fait à l'intérieur du budget des affaires étrangères et les moyens qui me sont accordés demeurent modestes : vingt-quatre millions de francs et quelques postes de chargé de mission ne justifiaient pas, vous en conviendrez, un budget totalement autonome.

J'aurais volontiers accepté des moyens supérieurs, mais je ne souhaite pas, en toute hypothèse, que l'on crée une bureaucratie supplémentaire, un nouvel échelon administratif s'ajoutant aux services qui existent déjà dans la plupart des ministères. Je préfère de loin, comme je l'ai dit à la commission des affaires étrangères, faire faire que faire moi-même.

En ce qui concerne l'éternel débat - M. Seitlinger y est revenu - sur le point de savoir s'il faut rattacher le S.G.C.I. au Premier ministre ou au ministre des affaires européennes, je vous dirai très franchement que je préfère qu'il soit rattaché au Premier ministre, qui rend les arbitrages.

**M. Jean de Lipkowski.** Très bien !

**Mme la ministre des affaires européennes.** A défaut, les arbitrages exigeraient une procédure supplémentaire.

Je suis pleinement satisfaite de la façon dont fonctionne le S.G.C.I. et le problème, que l'on me pose assez souvent, se règle donc de lui-même.

La mise à la disposition de mon ministère de moyens spécifiques doit cependant être relevée. C'est une novation importante par rapport à la situation qui prévalait chez mes prédécesseurs. Ce premier pas traduit, d'ores et déjà, la prise de conscience de ce que les affaires européennes sont un mélange d'affaires intérieures et d'affaires extérieures. Mon action, qui sera évidemment conduite en parfaite intelligence avec Roland Dumas, acquerra sans doute progressivement une dimension spécifique dans tous les domaines où l'existence d'une adaptation de nos entreprises et de nos administrations prévaudra sur le processus diplomatique classique.

Ce budget, j'ai l'intention de l'utiliser essentiellement pour financer quelques études, afin de faciliter le travail des G.E.M., groupes d'études et de mobilisation et, surtout, cela a été demandé tout à l'heure, pour améliorer l'information et la communication sur 1993. Aujourd'hui, en effet, nous sommes inondés de demandes et de lettres en provenance d'étudiants et de diverses catégories de la population qui veulent de l'information.

J'envisage notamment de créer une banque de données qui explique clairement l'état des travaux communautaires et indique avec précision les décisions en cours de discussion ou les grandes lignes des priorités d'action de la Communauté.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien ! Excellent !

**Mme le ministre des affaires européennes.** Je souhaite également, par la diffusion de brochures, répondre aux multiples questions qui me sont posées par les petites et moyennes entreprises, ou par tel et tel secteur de la population.

J'en viens au budget de l'Etat et à l'action européenne du Gouvernement.

A plusieurs reprises, et aujourd'hui encore, j'ai entendu dire de la loi de finances pour 1989 qu'elle ignorait l'Europe.

**M. Alain Lamassoure.** Hélas !

**Mme le ministre des affaires européennes.** Je vais m'employer à démontrer que cette appréciation est inexacte.

En premier lieu, le projet de budget s'attache à améliorer la compétitivité de nos entreprises, donc la survie de nos emplois, face à l'échéance de 1993. J'en citerai pour exemples l'encouragement à investir qui résultera de la baisse de l'impôt sur les sociétés de 42 à 39 p. 100, pour les bénéficiaires non distribués, ou la suppression de l'impôt sur les sociétés pour les créations d'entreprises, curieusement rétabli par le gouvernement précédent.

Ensuite, l'effort d'harmonisation fiscale, que nous anticipons, est loin d'être négligeable.

**M. Bernard Stasi.** Grâce à qui ?

**Mme le ministre des affaires européennes.** La suppression de la taxe sur les encours bancaires coûtera 1,4 milliard de francs ; la disparition du taux de T.V.A. à 33 1/3 p. 100 entraînera une baisse des recettes de 2 milliards de francs, compte tenu de l'augmentation des taxes sur le tabac.

Il s'agit là de mesures que l'on ne doit pas sous-estimer, de signaux adressés à nos partenaires. N'oublions pas que la France est le premier et le seul Etat de la Communauté à montrer concrètement son désir de progresser vers l'harmonisation fiscale. D'ores et déjà, nous avons réduit à trois, au lieu de cinq, le nombre des taux de T.V.A. : ceux de 33 1/3 p. 100 et de 7,5 p. 100 ont été supprimés.

Pour accomplir le gros de l'effort, il nous reste quatre exercices budgétaires. Le prochain, 1990, sera principalement consacré à la fiscalité de l'épargne. La Commission déposera ses propositions vers la fin de l'année et le Conseil devra statuer avant le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

Ce n'est qu'ensuite, si l'unanimité est obtenue, que nous pourrions mesurer et planifier l'adaptation de nos recettes fiscales. De même, s'agissant de la T.V.A., nous devons laisser les négociations s'engager plus avant pour apprécier l'ampleur des répercussions budgétaires que nous aurons à prendre en compte. Nous devrions normalement être conduits à réduire progressivement nos taux de T.V.A. d'ici à 1993.

Les négociations avec nos partenaires risquent d'être difficiles. Ne commettons pas une faute en dévoilant prématurément nos intentions, puisque cela nous priverait de marges de négociation.

Ce budget est donc un budget européen, parce qu'il tient compte de la nécessité de l'harmonisation fiscale, mais aussi parce qu'il respecte les grands équilibres et permet à notre pays de coordonner sa politique avec celle de ses partenaires.

Tout en favorisant la croissance, donc l'emploi, et la solidarité nationale, il réduit le déficit. Il permet ainsi de contenir l'inflation, condition indispensable pour préserver la solidité de la monnaie dans le cadre du S.M.E. et pour accélérer la modernisation du pays en vue des échéances européennes.

Je voudrais, avant de conclure, rassurer ceux d'entre vous qui, de bonne foi souvent, se sont inquiétés de l'adaptation des méthodes de travail du Gouvernement face aux échéances de la construction européenne.

Vous savez que le Premier ministre - je l'ai indiqué - a réuni un séminaire gouvernemental consacré aux questions européennes. Ce séminaire a rassemblé trente membres du Gouvernement. Il s'en est dégagé une ferme volonté politique de respecter, sous l'autorité du Premier ministre, les engagements européens contenus dans la *Lettre à tous les Français*. Le souci d'une parfaite coordination de la réflexion et de l'action de tous les ministres a été réaffirmé, non seulement pour la présidence française, mais également pour toutes les

autres échéances communautaires, et bien sûr pour 1993. Le rôle central de coordination et de concertation du ministre des affaires européennes et du ministre des affaires étrangères a été confirmé. Vous pouvez être assurés que je l'exercerai pour ce qui me concerne.

Voilà, monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, ce que je souhaitais vous dire avant de répondre à vos questions.

Je sais à quel point la tâche qui m'a été confiée est importante et exaltante. Je connais également les difficultés qu'elle recèle. Je suis cependant convaincue, comme vous, monsieur le président, et comme la plupart d'entre vous, mesdames, messieurs les députés, que, quels que soient les écueils qui parsèment notre route vers l'achèvement de la construction européenne, nous n'avons pas le choix. C'est la compétitivité de notre économie, la survie de nos emplois, le maintien et le rayonnement de notre culture qui sont fondamentalement en jeu dans cette grande ambition.

L'action du Gouvernement en matière européenne ne repose pas sur le désir de plaire à tel ou tel ou de s'opposer à tel ou tel autre. Elle est la traduction de l'intérêt national dans une période décisive. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.*)

**M. Jean de Lipkowski.** Très bien !

**M. le président.** Nous en arrivons maintenant aux questions.

Madame le ministre, mes chers collègues, dans la première partie du débat, j'ai accepté - vous vous en êtes aperçu - de ne pas trop tenir compte des temps de parole, tant pour l'orateur unique de chacun des cinq groupes que pour le Gouvernement, étant donné l'importance du sujet traité. Nous avons, de ce fait, pris un certain retard, retard qui ne peut pas être augmenté sous peine de décaler le début de la séance de demain matin. Je demande donc aux auteurs de questions de respecter les deux minutes de temps de parole qui leur sont imparties et prie le Gouvernement de bien vouloir répondre brièvement.

La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis.

**M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis.** Madame le ministre, le Président de la République a souligné, lors d'une visite à l'Ecole polytechnique, le 22 octobre, la nécessité pour les grandes écoles de s'adapter au cadre européen.

Le grand marché de 1993 n'appelle pas seulement le bouleversement des marchés des biens et des services ; il appelle aussi la comparaison, la mise en compétition des formations supérieures et de la recherche. Quelles mesures comptez-vous prendre pour que les universités intègrent bien une dimension européenne et soient en mesure de répondre à ce défi ? La création d'une Europe des chercheurs est un des objectifs de la construction européenne. La concurrence mondiale se déplace plus en amont des produits vers la recherche pré-compétitive.

On estime à 7 000 le nombre de chercheurs français émigrés aux Etats-Unis de 1982 à 1985 et qui ne reviennent pas. Pour éviter cette fuite définitive des cerveaux - le professeur Guillemin en est un bon exemple : comme son nom ne l'indique pas, il est un prix Nobel américain alors qu'il est né en Bourgogne et y a travaillé dans sa jeunesse - il faut supprimer les obstacles à la mobilité.

C'est un paradoxe de dire que pour éviter la fuite des cerveaux, il faut favoriser la mobilité. L'explication est simple : celui qui est parti souhaite de bonnes conditions de retour et de réinsertion, ce qui n'est malheureusement pas le cas actuellement. Comment donc, madame le ministre, faire que nos jeunes aillent se frotter aux expériences des autres, mais reviennent ensuite faire profiter nos laboratoires et nos entreprises de leurs acquis et de leur savoir-faire ?

Un séjour à l'étranger ne devrait-il pas être une étape logique dans la carrière d'un étudiant et ne pensez-vous pas qu'il conviendrait de ne valider les diplômes à « bac plus cinq » qu'après un stage dans un pays européen ? Quelles mesures comptez-vous prendre afin de coordonner les enseignements dispensés dans les universités et les grandes écoles françaises et harmoniser les mesures de formation par la recherche ?

Enfin, quelles mesures faudra-t-il prendre pour harmoniser les diplômes et les inscrire dans les conventions collectives ?

Comme le disait Charles Josselin tout à l'heure, de nombreux problèmes ne sont pas aujourd'hui réglés en matière européenne et quatre ans de plus ne seront pas de trop pour nous y atteler.

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre des affaires européennes.** Monsieur le député, le Président de la République a effectivement rappelé le 22 octobre la nécessité pour nos grandes écoles de préparer un avenir que le rendez-vous de 1993 contribuera largement à façonner.

Déjà, des programmes communautaires ont été mis en place, tel le programme COMETT, adopté par le Conseil en juillet 1986, qui favorise la coopération transnationale entre les universités et les entreprises dans le domaine des formations avancées. Depuis son lancement, plus de 2 000 entreprises et de 1 000 universités ont demandé à en bénéficier. C'est loin d'être négligeable !

Devant ce succès, les Douze examinent actuellement un programme COMETT II dont la dotation initiale de 45 millions d'ECU sera accrue pour les années 1990-1995.

Le programme Erasmus, destiné à faciliter la mobilité des étudiants et des enseignants entre les universités européennes a été adopté en juin 1987 et a reçu pour les trois premières années de son fonctionnement une dotation de 85 millions d'ECU. Près de 1 500 programmes interuniversitaires de coopération ont été jusqu'à présent financés dans le cadre de ce programme.

Je suis d'accord avec vous, il faut maintenant passer à la vitesse supérieure. Ces deux programmes sont intéressants, mais ils sont récents. Ils ont connu du succès. La Commission, en général, commence par lancer des programmes et décide ensuite, en fonction des résultats qu'ils obtiennent, d'aller plus loin. Nous devons l'encourager à aller plus loin. Nous devons favoriser les échanges interuniversitaires.

Cela suppose naturellement que les étudiants comprennent une langue étrangère. D'où l'intérêt du programme lancé par M. le ministre de l'éducation nationale, M. Lionel Jospin, pour favoriser l'enseignement des langues étrangères dès l'école primaire. Il s'agit d'une innovation très importante, car si nous voulons que les étudiants - et les autres - se retrouvent dans l'Europe de demain, l'enseignement de deux langues en dehors de la langue maternelle est essentiel.

Dans ce domaine, nous ne faisons que commencer. Nous devons poursuivre l'effort. Telle sera la volonté du Gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Pour le groupe U.D.F., la parole est à M. Alain Lamassoure.

**M. Alain Lamassoure.** Madame le ministre, on a beaucoup parlé des problèmes de fond que pose la réalisation de l'Acte unique.

Pour ma part, j'évoquerai, à deux niveaux, les problèmes de méthode.

En effet, avec l'Acte unique, nous avons mis en place une véritable machine législative parallèle à la nôtre, qui fonctionne désormais au niveau européen et qui va produire 300 directives, c'est-à-dire l'équivalent de 300 lois européennes, en quatre ans.

Cela pose un double problème à notre Parlement et à notre Gouvernement.

Comment le Parlement français va-t-il être associé aux négociations de Bruxelles et à la préparation de ce droit européen ? C'est un problème qui n'a jamais été résolu de manière satisfaisante jusqu'à présent.

Le Gouvernement est-il en mesure d'accepter qu'avant chaque grande négociation et pratiquement avant chaque sommet européen - chaque semestre - il y ait ici même, au Parlement national, un grand débat d'orientation, de manière que le Gouvernement et nos négociateurs connaissent la position de l'Assemblée nationale et soient confortés - ce qui sera le plus souvent le cas - par le soutien d'une large majorité de celle-ci ?

Second problème, symétrique du premier : comment vérifier que les lois que nous votons ici sont « euro-compatibles », c'est-à-dire sont compatibles avec les 300 projets de directive qui sont simultanément élaborées à Bruxelles et que, la plupart du temps, nos projets de loi ignorent ? C'est un problème pour le Parlement. Nous en avons

débatu cet après-midi lors de la première réunion de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes et il semble que se soit dégagé un certain consensus de tous les groupes pour donner beaucoup plus de pouvoirs, dans cet esprit, à cette délégation. Le Gouvernement serait-il favorable au développement des pouvoirs de cette délégation, voire à un changement de statut législatif de celle-ci ?

Mais ce problème - et j'achèverai là-dessus - se pose en même temps au niveau du Gouvernement lui-même, car c'est bien entendu dès le stade des avant-projets qu'il faut prendre en compte la nécessaire compatibilité des décrets ou des projets de loi avec les projets de directive.

Je rappelle que, au cours du premier semestre qui a suivi la ratification de l'Acte unique, on a vu avec stupeur paraître au *Journal officiel* de la République française des normes nationales concernant les casseroles de cuisine, les tronçonneuses et le chewing-gum qui, désormais, protègent ces produits de la concurrence européenne. Il faut donc introduire la nécessité de l'« euro-compatibilité » dans tous les projets de règlement et les projets de loi au niveau du Conseil d'Etat et des autres organismes qui conseillent le Gouvernement en matière juridique, ce qui nous permettrait enfin de vérifier l'« euro-compatibilité » des textes que nous votons.

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre des affaires européennes.** Monsieur le député, j'ai fait allusion, dans mon intervention, aux nécessaires relations du Parlement français avec ce qui se passe à la Commission de Bruxelles et au Parlement européen.

Le Parlement français doit, bien sûr, être associé à la préparation des grandes échéances communautaires grâce au travail que réalisera la délégation parlementaire pour les Communautés européennes et grâce aux échanges de vues que nous aurons dans les différentes commissions du Parlement.

Je compte aussi avoir des relations de travail très suivies avec votre délégation. Je ne sais pas s'il faudra faire des séances hebdomadaires - ce qui me paraîtrait un peu fréquent - mais je présenterai à votre délégation les priorités de la présidence française, que j'ai traitées dans mon intervention, et nous devrons régulièrement discuter de ce que la Commission met sur la « table » et de ce qui est présenté au Parlement européen.

Je pense que la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes pourrait mieux fonctionner. Elle est, à mon avis, une instance privilégiée qui peut concentrer ses travaux sur les échéances et les directives communautaires. La législation française - vous avez tout à fait raison de le souligner - ne peut plus vivre repliée sur elle-même. Le Parlement français doit savoir si ce qu'il décide est ou non compatible avec ce qui se décide par ailleurs.

Les autres Etats membres - je l'ai rappelé tout à l'heure - se sont dotés d'instances qui assurent un lien entre les parlements nationaux et le Parlement européen. Nous devons faire la même chose. Je ne sais pas si le statut actuel de votre délégation doit être modifié. Cela relève de vous pour une part importante. Je souhaiterais d'abord que la loi de 1979 soit complètement appliquée. Si l'on veut aller plus loin, j'aimerais alors que les parlementaires européens puissent être associés aux travaux des délégations de l'Assemblée nationale et du Sénat pour les Communautés européennes de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Pour ce qui est des lois qui sont discutées au Parlement, il suffit de se renseigner auprès du Conseil d'Etat pour savoir s'il y a ou non compatibilité avec ce qui existe ou ce qui est en discussion sur le plan européen.

De toute façon, le système, pour le moment, n'a pas bien fonctionné. Il faut donc que la délégation et la commission des affaires étrangères y réfléchissent et que l'on puisse se mettre d'accord avec le président de l'Assemblée nationale sur un mode de fonctionnement plus satisfaisant.

**M. le président.** La parole est à M. Hervé de Charette.

**M. Hervé de Charette.** Madame le ministre, je voudrais revenir d'un mot sur l'Europe sociale.

Plusieurs orateurs en ont parlé. Vous-même avez indiqué l'importance que vous y attachez. En même temps, j'ai eu le sentiment que, dans les propos des uns et des autres, y compris - je dois le dire - dans les vôtres, régnait un certain scepticisme.

Il est vrai que c'est un sujet à haute technicité et qu'il est généralement admis que la diversité des systèmes sociaux des différents Etats européens est telle que l'idée d'un travail commun et d'un progrès collectif paraît à la fois lointaine et hors de portée.

Et pourtant, je suis convaincu, comme d'autres ici, comme vous-même sans doute, madame le ministre, qu'il est aujourd'hui essentiel que la dimension sociale de l'Europe soit mieux marquée à l'égard des peuples.

A ce sujet, je vous poserai deux questions.

La première porte sur l'idée d'une charte sociale européenne, que vous avez évoquée après le président de la Commission européenne.

L'idée d'un « socle » minimum de droits sociaux est une bonne idée, à condition qu'on veuille bien considérer qu'il ne s'agit pas de figer à un moment donné l'état social existant entre les différents pays d'Europe, mais qu'il s'agit au contraire d'organiser le début d'une histoire, d'une évolution, qui doit conduire au rapprochement des niveaux, sinon des systèmes, de protection et de garantie offerts aux citoyens d'Europe.

De ce point de vue, le mot « charte » et son contenu méritent d'être examinés de façon très attentive, car ce dont il s'agit, c'est de créer un modèle social européen qui rassemble l'ensemble des salariés d'Europe autour d'objectifs communs.

Ma seconde question a trait aux procédures.

Au niveau européen, le dialogue social est, hélas ! trop réduit et il se traduit souvent par le jeu de groupes de pression plus ou moins organisés et défendant par conséquent plus ou moins bien les intérêts qu'ils représentent.

La première préoccupation en matière de progrès social européen est le renforcement du dialogue. A cet égard, je vois mal comment on pourrait préparer une charte sociale européenne si l'on en confiait la responsabilité aux seuls gouvernements, voire aux services de la Commission européenne.

C'est pourquoi je souhaiterais la tenue d'une conférence tripartite réunissant les gouvernements, la Commission et les partenaires sociaux.

Mme Lalumière semble s'inquiéter de cette perspective. Cela fait des années - je le sais - que les gouvernants frémissent à l'idée de réunir des conférences tripartites. C'est pourtant en renforçant la réalité du dialogue et en en acceptant les risques qu'on a quelque espoir de faire en sorte que le dialogue social devienne une réalité au niveau européen. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République).*

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre des affaires européennes.** Ainsi que je l'ai souligné, l'Europe sociale constitue l'un des points essentiels du dispositif. L'Europe ne doit pas se limiter aux problèmes du Marché.

Vous avez posé deux questions : comment peut-on aboutir à un modèle social européen et comment peut-on rapprocher progressivement les systèmes de protection sociale, qui sont très différents selon les pays de la Communauté ?

Sur le premier point, j'estime qu'il ne faut pas être excessivement ambitieux, car il y a une très grande disparité entre les systèmes sociaux de l'Europe du Nord et de l'Europe du Sud. Mieux vaut s'efforcer d'édifier un socle minimum de garantie des droits fondamentaux, des droits syndicaux, notamment dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité ou des horaires de travail, qui sont des domaines très concrets, et veiller à ce que les règles qui auront été adoptées en commun soient respectées, plutôt que de chercher - mais tel n'est pas votre propos - à prendre des décisions plus ambitieuses mais qui ne seraient pas respectées. Nous devons donc obtenir de nos partenaires, sur un certain nombre de points très concrets et facilement vérifiables, le respect de ce qui constitue pour nous un minimum - mais qui, pour eux, actuellement, n'est pas tout à fait un minimum - et essayer ensuite de « tirer » progressivement vers le haut à partir de cette base.

En ce qui concerne le dialogue social européen, c'est un problème très difficile parce que les systèmes syndicaux et les rapports entre les partenaires sociaux obéissent à des modes de fonctionnement très différents selon les pays de la Communauté. L'Allemagne a un système de cogestion. D'autres

pays organisent des discussions par branche avec les organisations syndicales. Bref, les systèmes ne sont pas comparables.

Par conséquent, comment peut-on organiser - c'est un véritable problème - le dialogue social européen ? Bien sûr, il y a les grandes confédérations patronales et la Confédération européenne des syndicats. De ce côté-là, il y a une « piste » que Jacques Delors a essayé d'explorer, avec quelques succès.

Il y a aussi - j'y ai fait allusion tout à l'heure - la proposition du statut de la société anonyme européenne. Cette société anonyme européenne - qui serait facultative, mais en faveur de laquelle seraient instituées des facilités fiscales afin d'encourager les entreprises à s'en saisir - aurait notamment pour objet de faire participer les travailleurs aux grandes orientations des entreprises, notamment lorsqu'elles possèdent des établissements dans plusieurs pays de la Communauté, de façon à ne pas jouer un pays contre l'autre, les travailleurs d'un pays contre ceux d'un autre.

Il s'agit d'une proposition intéressante, d'autant qu'elle laisse une certaine liberté pour l'organisation de la discussion, laquelle peut se dérouler suivant trois modèles différents, qui sont adaptés à la tradition syndicale et sociale des différents pays. Elle ne fige donc pas les choses dans un cadre. Au contraire, elle laisse une certaine liberté et incite les entreprises à adopter un statut très progressiste et adapté aux possibilités de chaque pays.

Il y a là un champ à explorer qui est tout à fait intéressant. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Pour le groupe socialiste, la parole est à Mme Catherine Lalumière.

**Mme Catherine Lalumière.** Madame le ministre, vous trouverez sans doute que l'Assemblée s'intéresse beaucoup à la politique sociale de la Communauté puisque, moi aussi, je vais vous interroger sur ce point. Vous y avez d'ailleurs déjà consacré plusieurs développements.

Or, nous le savons et nous le regrettons, cette construction d'un espace social européen se heurte à de très nombreuses résistances. J'ai en mémoire, par exemple, les difficultés rencontrées par le Gouvernement français pour faire avancer un certain nombre de ses idées lors de la négociation qui devait aboutir à l'Acte unique. Les articles 21 et 22 du traité restent, de ce point de vue, bien maigres.

Je souhaiterais que vous nous rappeliez d'un mot les mesures, directives ou autres, qui ont été prises depuis l'entrée en vigueur de l'Acte unique dans ce domaine de la politique sociale, qui portent uniquement à ce jour sur les conditions de travail et sur le développement du dialogue entre partenaires sociaux au niveau européen.

Vous avez déjà évoqué certaines de ces mesures. Il serait utile, pour nous tous, que vous donniez davantage de précisions sur cette question, qui nous intéresse beaucoup.

Je souhaiterais aussi que vous nous indiquiez, parmi les principales mesures mises sur la table par la Commission, celles qui vous semblent devoir être retenues sous les trois présidences socialistes qui vont se succéder : celles de la Grèce, de l'Espagne, au premier semestre de 1989, et de la France, au second semestre de 1989.

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre des affaires européennes.** Depuis la signature de l'Acte unique, il y a eu déjà un certain nombre d'acquis, qu'il est intéressant de rappeler ici.

D'abord, la relance du dialogue social. A l'initiative de Jacques Delors, les partenaires sociaux ont entamé des discussions au plan européen, qui ont déjà abouti à deux avis communs : l'un sur les stratégies pour la croissance et l'emploi, l'autre sur l'information des salariés. Et les discussions vont reprendre sur le thème de la flexibilité.

En ce qui concerne les fonds structurels, j'en ai parlé tout à l'heure. Pour aider les régions en difficulté à rattraper leur retard, un certain nombre d'actions sont entreprises, visant notamment à promouvoir dans ce cadre des actions plus efficaces en faveur des chômeurs de longue durée. Il a été décidé en juin dernier de doubler les sommes affectées aux fonds structurels à partir de 1992.

Pour l'hygiène et la sécurité, les directives sont, depuis l'entrée en vigueur de l'Acte unique, adoptées à la majorité qualifiée, et non plus à l'unanimité. Les choses vont donc

plus vite. Une directive-cadre et cinq directives particulières sont en cours d'examen et devraient être prises d'ici à la fin de l'année prochaine au plus tard.

En ce qui concerne la mobilité des salariés, une résolution commune a été adoptée voici trois mois sur la reconnaissance mutuelle des diplômes du niveau « bac + 3 ». Une directive devrait prochainement être prise en ce sens.

Naturellement, des orientations nouvelles se dérouleront sous les présidences suivantes, sans qu'on sache exactement si ce sera sous la présidence espagnole ou sous la présidence française.

Pour ce qui est de la reconnaissance des droits sociaux fondamentaux, outre la reprise par une charte de droits déjà introduits dans les textes internationaux existants, pourraient être concernés de surcroît la formation continue, le travail précaire et la consultation des salariés.

Le statut de la société anonyme européenne, j'en ai déjà parlé. C'est un outil qui sera surtout utile aux entreprises ayant des établissements dans plusieurs pays de la Communauté.

En ce qui concerne l'approfondissement du dialogue social européen, il est évident que, pour l'avenir, des conventions collectives européennes sont souhaitables. A défaut d'y aboutir à court terme, on peut envisager des directives prises sur la base des recommandations des partenaires sociaux.

Enfin, s'agissant de la recherche de réponses aux problèmes communs aux sociétés européennes, des initiatives ont déjà été prises dans le domaine de la santé, en particulier pour la lutte contre le cancer - avec Eurocancer - ou la lutte contre le Sida.

Par ailleurs, des réflexions et des actions devraient pouvoir être engagées dans la lutte contre la pauvreté, en matière d'environnement, en ce qui concerne les problèmes des personnes âgées, etc.

Il y a donc un vaste domaine de l'Europe sociale. Et, déjà, des progrès ont été faits. Mais, bien sûr, le champ qui s'ouvre devant nous est immense.

**M. le président.** La parole est à M. André Bellon.

**M. André Bellon.** Madame le ministre, chacun parle aujourd'hui de l'Acte unique et du marché unique.

Il est évident que la création de ce marché peut être un élément de dynamisation et de force pour l'ensemble des pays européens. Mais elle peut être aussi, par certains de ses aspects, un élément de faiblesse.

D'abord, il s'agira d'un marché non sectorisé, sans barrières internes, qui sera donc plus facile à pénétrer.

Ensuite, l'adhésion de l'Espagne a entraîné pour nous certaines difficultés commerciales, notamment avec les Etats-Unis.

Face à ce type de problèmes, nous constatons des attitudes qui nous conduisent à nous interroger.

Premièrement, nous avons enregistré des protestations des Etats-Unis et d'autres pays tiers face à la construction de ce marché. Ceux-ci ont développé une espèce de peur dans les médias sur le concept de l'Europe de 1992, qu'ils assimilaient à une forteresse.

Nous avons aussi remarqué que les Etats-Unis, considérant comme une menace l'adoption de ce marché, ont pris ce qu'on appelait le *Trade Act*, qui sera peut-être suivi d'un *Farm Bill*, c'est-à-dire d'un projet de loi chargé de contre-carrer la P.A.C. dans le cadre du G.A.T.T.

Devant toutes ces questions, nous nous demandons quelle sera l'attitude de l'Europe dans les négociations commerciales internationales : en particulier quelles propositions le Gouvernement français entend-il soutenir à Bruxelles pour que les intérêts de notre pays dans la Communauté soient défendus dans le cadre de la préparation du G.A.T.T. lors de l'*Uruguay Round* et, dans un avenir très proche, à l'occasion de l'examen à mi-parcours du 5 au 8 décembre à Montréal ?

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre des affaires européennes.** Monsieur le député, la question que vous avez posée est très importante. Il y a quatre ou cinq ans aux Etats-Unis, je m'en souviens, toute la presse titrait sur le déclin de l'Europe. Maintenant, au contraire, il semble qu'on ait peur de l'Europe.

Vaut-il mieux être craint que faire pitié ? Bien sûr, il serait préférable surtout que l'on se comprenne mieux. C'est la raison pour laquelle nous devons à la fois nous défendre et expliquer.

Je précise que la Communauté n'est pas restée complètement inactive et passive devant les attaques dont elle est l'objet. Elle y a répondu par le moyen d'actions contentieuses devant le G.A.T.T., par exemple, en matière de vins et spiritueux, contre le Japon ou, s'agissant de la taxe discriminatoire sur les importations de pétrole, contre les Etats-Unis. Récemment, à la demande ferme de la France, la Commission a introduit une demande panel sur la dérogation agricole, le *Waver*, dont les Etats-Unis disposent et dont ils abusent dans le système du G.A.T.T.

Elle y a également répondu par le biais d'actions *anti-dumping* récemment étendues avec l'aval de la Cour de Strasbourg aux produits assemblés à partir de pièces détachées importées dans le cas de machines à écrire électroniques.

Elle a répondu, enfin, par d'éventuelles menaces de rétorsion et par des mesures de rétorsion. C'est ainsi que la Communauté a retiré à la Corée du Sud le bénéfice du système des préférences généralisées en raison des pratiques discriminatoires de ce pays en matière de protection de la propriété intellectuelle.

La Communauté conduit une politique de relations commerciales qui est, à mon avis, active. Naturellement, on peut regretter que, de temps à autre, elle se soumette à des ukases, notamment des Etats-Unis, en particulier lors de l'intégration de l'Espagne dans la Communauté. Quoi qu'il en soit, la politique commerciale communautaire repose non seulement sur la notion d'ouverture mais aussi sur celle de réciprocité.

Cette réciprocité, vous le savez, est mal comprise par certains pays, en particulier par les Etats-Unis, notamment dans le domaine bancaire. Nous devons réaffirmer cette réciprocité avec force. Je précise qu'un texte commun a été mis au point par les douze pays membres de la Communauté pour aller à la négociation de Montréal.

Depuis quelques années, la cohésion et la fermeté communautaires sont plus fortes devant les attaques dont nous faisons l'objet. Certes, nous ne sommes pas au bout de nos peines, et il y aura, naturellement, d'autres attaques et des campagnes de dénigrement. Ces campagnes, violentes, aboutissent, naturellement sous la pression des parlementaires américains, à des excès comme le *Trade Bill* ou le *Farm Bill*.

Nous devons réagir avec calme et fermeté. Quand les parlementaires voyagent, il faut qu'ils discutent de cela. Quels arguments mettre en avant ? D'abord, une entité avec un marché unifié est plus facile à pénétrer, *a priori*, que douze pays différents, avec des normes et des réglementations diverses. En outre, chaque fois que nous avons voulu progresser dans la Communauté, nous avons dû payer et nous avons payé *cash*, comptant. Le dernier exemple en date : l'entrée de l'Espagne. Enfin, il faudrait mentionner les chiffres que j'ai cités sur les échanges, c'est-à-dire que la Communauté est dans nombre de domaines, notamment dans l'agriculture, largement déficitaire. Nous devons répéter ces informations sans cesse car le *lobbying* de la Communauté aux Etats-Unis est inexistant.

Nous devons aussi à mon avis pousser la Commission à mettre sur pied une politique d'information beaucoup plus énergique.

**M. le président.** La parole est à Mme Marie-Noëlle Lienemann.

**Mme Marie-Noëlle Lienemann.** Madame le ministre, la France est-elle prête à intervenir auprès de ses partenaires en faveur d'un accroissement des crédits communautaires alloués au programme cadre de recherche-développement ?

De récentes projections budgétaires, réalisées lors du sommet de Bruxelles, font apparaître la possibilité de dégager 2 300 000 ECU supplémentaires entre 1990 et 1992 pour la recherche dans le budget communautaire. Le Gouvernement peut-il s'engager à agir pour une affectation réelle et totale de cette somme pour la recherche et la technologie ?

Le programme cadre permet une démarche coopérative pour la recherche-développement, Euréka pour des projets à finalité industrielle, en aval. Ne doit-on pas aller au-delà ? A l'heure où les Japonais lancent l'initiative d'un programme scientifique de coopération internationale intitulé « Aux frontières de l'humain », à l'heure où de nouvelles lignes de force

technologiques s'esquissent dans le monde, ne jugeriez-vous pas utile de favoriser l'idée d'une démarche européenne coopérative dans le domaine de la recherche fondamentale ?

Le Parlement européen a formulé cette proposition qui a le mérite de ne pas limiter notre ambition à rattraper nos retards. Elle permettrait, là où nos atouts sont puissants, de prendre les devants, de faire un bond en avant et de contribuer à une vision du développement scientifique davantage tournée vers un progrès respectueux de l'humain, de la nature, cherchant à résoudre les grands problèmes de la planète et de l'humanité, comme la faim, le sous-développement, la maladie, le vieillissement, l'environnement. Lors de la présidence française à l'été 1989, la France peut-elle agir en ce sens ? Elle avait pris l'initiative d'Eurêka, elle pourrait peut-être se tourner vers la recherche fondamentale.

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre des affaires européennes.

**Mme la ministre des affaires européennes.** Madame le député, les programmes de recherche communautaire s'inscrivent désormais dans le cadre du programme cadre de recherche-développement décidé le 1<sup>er</sup> juillet 1987.

Un montant de 2 800 millions d'ECU, soit 52 p. 100 des crédits convenus, a déjà été décidé sous les présidences danoise et allemande, englobant des décisions fondamentales pour nous, tels les programmes E.S.P.R.I.T., R.A.C.E. et B.R.I.T.E.

Sous la présidence grecque, les décisions sur le programme Fusion et sur le Centre commun de recherche, qui ont fait l'objet de positions ou d'orientations communes au Conseil du 29 juin dernier, devront être finalisées.

D'autres programmes sont en cours de discussion, tels Eurotra, traduction automatique, grandes installations scientifiques d'intérêt européen et AIM, technologie de l'information appliquée au domaine médical.

La Commission devrait en présenter plusieurs autres d'importance inégale : Eclair et Flair, biotechnologie dans le domaine agricole et agro-alimentaire ; diffusion et valorisation des résultats de recherche ; SPES, échange de chercheurs dans le domaine des sciences économiques ; B.R.I.T.E./Euram, technologies de pointe et matériaux avancés.

Mais, plus fondamentalement, l'activité recherche sous la présidence grecque sera axée sur la révision du programme cadre. La Commission doit, au cours de l'année 1989, présenter ses propositions de révision. Mais ses récentes communications sur de futurs programmes dans la recherche aéronautique, la médecine prédictive, c'est-à-dire la carte du génome humain, et la supraconductivité, posent d'ores et déjà le problème de la définition des axes stratégiques de la politique de recherche communautaire dans les années à venir.

Autrement dit, il est bien de lancer des programmes de recherche, mais il faudrait peut-être essayer de définir une ligne, car nous avons l'impression, vous comme moi, qu'il y a une certaine dispersion sur des thèmes extrêmement importants naturellement, et même tout à fait intéressants. Mais peut-être qu'une réflexion globale visant à « recadrer » un peu, à redéfinir une philosophie générale des orientations de la recherche communautaire serait nécessaire !

**M. le président.** Pour le groupe R.P.R., la parole est à Mme Nicole Catala.

**Mme Nicole Catala.** Madame le ministre, à mon tour, je vais vous interroger sur un aspect que je juge préoccupant de l'Europe sociale que nous souhaitons tous et que vous avez plusieurs fois évoquée.

La libre circulation des travailleurs salariés au sein de la Communauté suppose, vous le savez, une coordination des régimes de sécurité sociale des Etats membres. Pour assurer cette coordination, le règlement 1408, est intervenu, le 14 juin 1971 et il a posé, pour les prestations familiales, le principe selon lequel les prestations versées sont celles prévues par la loi en vigueur au lieu de travail du salarié, quel que soit le lieu de résidence de ses enfants.

Mais à l'article 73 qui posait ce principe, un second paragraphe avait été ajouté : il admettait une dérogation pour la France. Selon le régime aménagé pour notre pays, les prestations familiales devaient être versées par la France au taux français pour les ressortissants de la Communauté travaillant

chez nous lorsque leurs enfants habitent en France, mais ne devaient être versées qu'au taux du pays du domicile des enfants, lorsque les enfants restent à l'étranger.

Cette solution, admise donc dès l'origine, se justifiait à la fois parce que la France accueille davantage de migrants communautaires que la plupart des autres Etats, et parce que les prestations familiales y sont plus généreuses.

Or ce système a été récemment condamné par la Cour de justice dont l'arrêt a déclaré invalide la disposition du règlement limitant l'obligation de la France au montant des allocations familiales du pays d'origine pour les enfants restant dans ce dernier. Selon la Cour, une telle exception constituerait à la fois une entrave à la libre circulation et une infraction au principe d'identité de traitement qui doit prévaloir pour les ressortissants de la Communauté.

Pourtant le système français avait été repris dans le traité d'adhésion de l'Espagne et du Portugal. On avait bien concédé, alors, que ce système devait rester applicable jusqu'à l'adoption d'une solution uniforme. Pour une telle solution l'accord unanime des Etats membres était requis. Nous nous trouvons en présence d'une jurisprudence de la Cour bien différente, vous le savez.

Si cette jurisprudence est confirmée dans un second arrêt, dont le prononcé, je crois, est, attendu incessamment, elle aura, soyons-en sûrs, de lourdes conséquences.

D'abord, sur le plan juridique, elle fera progresser l'idée que la Cour peut avoir le pouvoir, bien inattendu, de censurer un texte communautaire.

**M. le président.** Veuillez conclure, madame le député.

**Mme Nicole Catala.** Je vous demande un instant, je suis la seule à poser une question pour mon groupe.

Sur le plan financier ensuite, cette jurisprudence entraînera pour la France une dépense d'au moins 120 millions, voire plusieurs milliards si la solution est étendue aux enfants des ressortissants des pays tiers.

Enfin pour ce qui est des migrations futures, l'avantage constitué par des allocations plus élevées, même lorsque les enfants restent dans le pays d'origine, attirera chez nous, bien évidemment, des travailleurs migrants en plus grand nombre.

Certes, jusqu'à maintenant la position de la France a consisté à s'en tenir au système de 1971 et à ne verser de prestations qu'au taux du pays d'origine, lorsque les enfants y demeurent. Mais, cette position, madame le ministre, pourra-t-elle être maintenue alors que la Commission a déposé en février dernier une proposition de règlement tendant à modifier ce règlement de 1971, en généralisant le critère du pays d'emploi ?

Cette proposition a reçu un avis favorable du Parlement européen, au sein duquel la position française a été, vous le savez, très vivement critiquée.

Notre position pourra-t-elle être maintenue, alors que la Commission, présidée par M. Jacques Delors, a saisi la Cour d'un recours en manquement contre la France.

**M. le président.** Madame le député, je vous demande de bien vouloir conclure.

**Mme Nicole Catala.** Je conclus, monsieur le président.

Au nom de l'Europe sociale, dont nous avons parlé, le Gouvernement va-t-il admettre que les entreprises françaises prennent en charge le coût de ces enfants qui restent à l'étranger, ou bien le Gouvernement s'opposera-t-il avec détermination à toute modification du règlement de 1971 qui serait préjudiciable aux intérêts de notre pays ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie, et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme la ministre des affaires européennes.** Madame le député, vous avez insisté sur une disposition accordant à notre pays une dérogation justifiée par le fait que la France accueille un plus grand nombre d'immigrés communautaires que les autres pays de la Communauté et délivre aussi des prestations plus généreuses.

Or, le 25 janvier 1988, par l'arrêt Pinna, la Cour de justice a invalidé cette disposition. Les formulations de l'arrêt pouvaient laisser à penser que le raisonnement ne valait pas que pour les allocations, mais aussi pour d'autres prestations.

Dans ce nouveau contexte, la France a demandé une modification du règlement communautaire tenant compte, à la fois de l'arrêt de la Cour de justice et du poids que représenterait pour la France une extension du système « pays d'emploi » appliqué à nos voisins. La Commission a présenté alors une nouvelle proposition de règlement, nous obligeant à exporter l'ensemble de nos prestations familiales à l'exception de l'allocation logement.

Nous avons refusé et proposé, en contrepartie, l'application immédiate du principe de l'exportation des allocations familiales. Par son arrêt Lenoir, du 27 septembre 1988, la Cour de justice des Communautés européennes vient d'ailleurs d'admettre que le règlement communautaire sur la sécurité sociale des travailleurs migrants a pu, sans méconnaître le traité de Rome, prévoir, au profit des retraités changeant de résidence au sein de la Communauté, l'exportation des « allocations familiales » et non de l'ensemble des « prestations familiales ».

La Cour indique, en effet, que les premières doivent être entendues, ainsi que le prévoit le règlement, comme versées exclusivement en fonction du nombre et, le cas échéant, de l'âge des enfants, alors que les secondes sont le plus souvent étroitement liées à l'environnement social et, partant, à la résidence des intéressés.

Cet arrêt Lenoir conforte indiscutablement notre position, sans qu'on puisse préjuger de l'issue des autres contentieux pendants.

Nous nous efforçons donc de parvenir sur cette affaire à réunir l'unanimité sur un nouveau projet de règlement, avant la réunion du Conseil des affaires sociales du 16 décembre prochain.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marie Daillet.

**M. Jean-Marie Daillet.** Monsieur le président, un instant je me suis demandé si l'Europe avait beaucoup changé. En effet, devant le fauteuil de Lucien Bonaparte, l'orateur s'appelait Cambacérés ! Pardonnez-moi cette digression ! *(Sourires.)*

Tout à l'heure notre collègue Seitlinger disait que, de plus en plus, l'Europe des Douze apparaissait comme un acteur à part entière sur la scène internationale.

Ma question sera brève. La coopération politique est évidemment un aspect fondamental de cette Europe en devenir. Nous avons tout de même noté, les uns et les autres, que, sur un certain nombre de grands dossiers, l'Europe ne faisait guère entendre sa voix.

En ce moment même la France déploie-t-elle de grands efforts pour faire progresser la coopération politique et tenter de rassembler les Douze sur des positions qui fassent considérer l'Europe communautaire comme un acteur à part entière sur la scène internationale ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

**M. Roland Dumae, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Monsieur Daillet, la coopération politique a le mérite d'exister. Elle n'est pas suffisante à nos yeux, pas plus qu'aux vôtres. Il est indispensable qu'elle se développe mais il est exagéré de dire que, dans son état actuel, elle ne traduit pas la présence de l'Europe sur la scène mondiale.

Nous avons tenu ces jours derniers, une réunion de coopération politique conduite et présidée par les Grecs qui, comme vous le savez, président actuellement la Communauté. Les sujets qui y ont été débattus n'étaient pas sans intérêt. En effet, il a été traité des rapports Est-Ouest, de l'attitude que devaient adopter les douze pays dans la perspective de la conférence de Vienne et de l'ouverture des négociations sur le désarmement conventionnel en Europe. Une unanimité est apparue sur la plupart de ces points, à l'exception toutefois de la tenue d'une conférence sur les droits de l'homme. Un différend existe en effet avec la Grande-Bretagne quant à la troisième conférence qui devrait se tenir à Moscou.

Le deuxième sujet qui a été traité au cours de cette dernière réunion de la coopération politique n'était pas de moindre importance puisqu'il s'agissait des affaires du Proche-Orient. Le président grec a soumis une question qui me semble revêtir un certain intérêt, qui était de savoir si les douze pays de la Communauté étaient disposés à inviter et à recevoir M. Arafat. Dans le contexte actuel du conflit du Proche-Orient, voilà donc une question qui apparaissait

comme essentielle. Un débat important s'est instauré sur la proposition de la présidence grecque. Il a été décidé que la présidence garderait, dans sa compétence, l'offre qui lui était faite de recevoir le président de l'O.L.P. mais qu'elle en déciderait plus tard, lors de sa prochaine réunion.

Je donne ces deux exemples pour bien montrer, monsieur Daillet, que sur des affaires importantes, comme celle que je viens de citer, et qui sont en liaison directe avec les événements du moment, le Proche-Orient, l'Est-Ouest, la conférence des droits de l'homme, la coopération politique existe bel et bien.

Mais je vais dans votre sens en ajoutant qu'elle pourrait, me semble-t-il, améliorer encore ses performances. Il est certes difficile de recueillir l'unanimité à douze, c'est une vérité de La Palice mais il se dégage de ces réunions, au fil des ans et même des mois, une meilleure connaissance des dossiers, des échanges d'analyses, et, finalement, des convergences de positions sur des problèmes essentiels.

On peut regretter - j'ai entendu les orateurs qui se sont exprimés en fin de soirée - que l'Europe ne se soit pas manifestée sur le grand débat Est-Ouest comme elle eût dû le faire. Prenons patience, la création de l'Europe n'est pas l'affaire d'un jour, d'un mois, d'un an. C'est un travail de longue haleine. La coopération politique, croyez-le bien, suit son bonhomme de chemin. Puisqu'il sera donné à la France de présider la Communauté pendant le deuxième semestre de 1989, comptez sur nous pour faire avancer la coopération politique dans le sens qu'il faut souhaiter raisonnablement sur l'ensemble de ces bancs, même s'ils sont un peu désertés ce soir. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.)*

**M. Jean-Marie Daillet.** J'en accepte l'augure, monsieur le ministre !

**M. le président.** Il nous reste deux questions du groupe socialiste.

La parole est à Mme Catherine Lalumière.

**Mme Catherine Lalumière.** Je ne sais pas si ma question s'adresse à Mme le ministre ou à M. le ministre qui vient d'évoquer le thème sur lequel je comptais intervenir !

On se préoccupe très souvent des relations commerciales de la Communauté avec les pays tiers. On a parlé dans cette enceinte des relations avec les Etats-Unis. J'aimerais savoir où l'on en est des relations économiques de la Communauté avec l'U.R.S.S. et ses voisins, c'est-à-dire avec les pays du conseil d'aide économique mutuelle, autrement dit le Comecon. Où en est, notamment, la mise en œuvre de la décision de principe adoptée par les Douze il y a quelque temps de négocier un accord de commerce de portée générale avec les pays du Comecon ? A-t-on des informations sur les projets de la Communauté, c'est-à-dire de la Commission, pour aider au développement économique des pays de l'Est ?

Cette semaine, le chancelier Kohl a décidé la signature de sept conventions de coopération avec le gouvernement soviétique. Les banques allemandes viennent de prêter trois milliards de deutschemarks. La Communauté a-t-elle d'ores et déjà des projets ?

Enfin, question subsidiaire : que pensez-vous de la demande de l'Union soviétique d'assouplir les règles du Cocom afin de lui permettre de bénéficier plus vite de nos découvertes dans les technologies de pointe ?

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre des affaires européennes.

**Mme le ministre des affaires européennes.** Madame le député, les relations entre la Communauté et les pays de l'Est ont effectivement connu des développements importants en 1988.

Depuis plusieurs années, ces relations étaient freinées par la volonté du Comecon d'avoir le monopole des contacts entre les deux Europes. A partir de 1985, le C.A.E.M. a proposé de négocier avec la Communauté une simple déclaration commune établissant les relations entre les deux organisations, puis il a accepté que chacun des pays de l'Est négocie directement avec la Communauté et donne un contenu économique à ces relations bilatérales.

Cette ouverture a été tout à fait souhaitée par le Gouvernement. En 1988, nous avons vu un certain nombre d'évolutions, la signature de la déclaration conjointe entre la C.E.E.

et le C.A.E.M., la reconnaissance de la C.E.E. par la totalité des pays de l'Est et la signature d'accords avec la Hongrie et la Tchécoslovaquie.

Plus important sans doute, la Commission a engagé, sous le contrôle mais avec l'accord du Conseil, l'étude d'un accord possible avec l'Union soviétique. Naturellement, la France souhaite que ces accords signés et celui en gestation avec l'Union soviétique organisent des relations commerciales sur une base réaliste et réciproque.

Pour le cas de la Hongrie, un important volet de coopération économique a été inscrit, qui prend en compte la caractère particulier de cet Etat dans l'ensemble des pays de l'Est. Ce dispositif prévoit un échange d'informations commerciales et économiques dans tous les domaines et tout ce qui peut faciliter les contacts entre les opérateurs économiques.

L'accord avec la Tchécoslovaquie est plus modeste et ne porte que sur les échanges de produits industriels.

L'élément le plus important est la négociation qui débute avec l'Union soviétique. La France, y est prête. Mais, compte tenu de l'importance des enjeux, nous devons nous interroger sur ce que veulent exactement nos interlocuteurs : quels types d'accords commerciaux, quelle peut être la nature de leurs engagements, quelle peut être leur influence sur les relations bilatérales qui existent entre chaque Etat membre et l'U.R.S.S. ?

Vous avez fait allusion au voyage en Union soviétique du chancelier de la République fédérale d'Allemagne, M. Kohl. Bien sûr, nous pouvons attendre une sorte d'accord cadre entre l'Union soviétique et la Communauté. Mais, pour le moment, nous ne pouvons que constater que chaque pays va en ordre dispersé en Union soviétique et que, comme vous l'avez d'ailleurs rappelé, les Allemands sont revenus avec plusieurs décisions intéressantes. Par conséquent, je pense que, quel que soit le cadre, quelle que soit l'organisation institutionnelle qui fera certainement l'objet d'engagements plus ou moins officiels et solennels, ce qui compte, c'est la volonté des entreprises françaises et des banques de faire un effort sur ces marchés qui sont très largement prometteurs, à condition qu'on veuille bien s'y intéresser.

**M. le président.** La parole est à M. Michel Bérégovoy.

**M. Michel Bérégovoy.** Madame le ministre, mes chers collègues, dans le cadre de la préparation du marché unique européen, le Gouvernement français s'est engagé dans la construction de l'espace européen des normes dont l'objectif n'est pas uniquement l'élimination des entraves techniques aux échanges, mais aussi la possibilité d'améliorer l'efficacité et la compétitivité de nos entreprises dans un marché ouvert de 320 millions de consommateurs.

Il s'agit là d'un problème important et délicat. Important, car une action vigoureuse permettra à l'Europe de se protéger mieux des menaces japonaise et américaine. Délicat, car si l'approche communautaire en matière d'harmonisation technique et de normalisation est nécessaire, elle peut heurter dans un premier temps les stratégies industrielles.

On peut d'ailleurs regretter la trop faible présence française dans les comités chargés d'arrêter les normes communes.

Un dossier concerne l'environnement, et plus particulièrement les émissions polluantes des voitures automobile. L'Allemagne souhaite des mesures strictes ; quant à notre industrie de l'automobile, elle a pris du retard. Quelle position, madame le ministre, le Gouvernement français adoptera-t-il au prochain Conseil européen sur la proposition de directive de la Commission relative aux limitations d'émissions applicables aux automobiles de petite cylindrée, face aux incitations fiscales mises en place par le Gouvernement néerlandais et au rapport Vittinghof adopté le 14 septembre par le Parlement européen demandant le renforcement des normes pour les petites cylindrées ?

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre des affaires européennes.

**Mme le ministre des affaires européennes.** Monsieur le député, ce problème demande un petit rappel historique.

En 1985, un compromis avait été adopté par le Conseil sur une proposition de la Commission. Il prévoyait d'instaurer des normes européennes anti-pollution différentes suivant trois catégories de véhicules.

Fin 1987, le Conseil a adopté une directive conforme au compromis de 1985, à savoir trois types de normes suivant les trois catégories de véhicules ; toutefois, les normes européennes pour les voitures de petite cylindrée étaient provisoires ; leur sévérité devait être renforcée dans une deuxième étape.

Pour cette deuxième étape, la Commission a proposé début 1988 que les normes des petites cylindrées soient alignées sur celles des moyennes cylindrées, c'est-à-dire qu'au lieu de trois normes, on n'en aurait plus que deux. De plus, une troisième étape serait prévue afin de renforcer ces normes européennes à moyen terme. Un compromis, dans ce sens, a été proposé par la présidence en juin 1988.

Par ailleurs, se fondant sur le rapport Vittinghof, le Parlement européen a adopté, comme vous venez de le rappeler, le 14 septembre dernier une résolution beaucoup plus contraignante que la proposition de la Commission : cette résolution demande l'alignement sur les normes américaines pour les trois catégories de véhicules.

Quelle est la position de la France ?

La France a d'abord marqué de fortes réticences sur la proposition de la Commission car elle ne respectait pas le compromis difficilement mis en place en 1985 : normes moins sévères pour les petites cylindrées en contrepartie de l'acceptation des normes américaines pour les grosses cylindrées.

De plus, cette proposition ne prévoyait aucune garantie d'un rétablissement sans délai de l'unité du marché intérieur, unité mise en cause par des réglementations et des incitations fiscales s'appuyant sur des normes autres que celles ayant fait l'objet d'un accord communautaire. En d'autres termes, des facilités fiscales étaient accordées aux acheteurs d'automobiles aux normes américaines.

Ainsi, cette proposition, sous couvert de protection de l'environnement, défavorisait-elle par trop l'industrie automobile française au profit de l'industrie automobile allemande, voire japonaise.

Quant à la résolution du Parlement fondée sur le rapport Vittinghof, elle est totalement inacceptable car nettement plus contraignante que la proposition de la Commission.

Cependant, dans le souci de faire avancer la législation communautaire pour la protection de l'environnement à laquelle elle est fondamentalement favorable, la France serait prête à alier dans le sens du compromis proposé par le Conseil en juin 1988 si la Commission s'engage à faire respecter par nos partenaires deux catégories de conditions :

D'une part, l'arrêt des incitations fiscales à l'achat de voitures propres aux normes américaines. C'est le cas des Pays-Bas et du Danemark ;

D'autre part, l'annulation des réglementations anti-pollution favorisant indirectement l'acquisition de voitures aux normes américaines. C'est le cas des Länder allemands où une réglementation interdit la circulation des véhicules non conformes aux normes américaines lorsque la pollution dépasse un certain seuil.

Ces dispositions entraînent donc la fragmentation du marché de l'automobile alors que nous voulons aller vers son unification. Ces normes favorisent les importations américaines et japonaises et vont dans le sens contraire de tous nos efforts vers l'unification du marché. La Commission déploie d'ailleurs actuellement un effort sensible dans le sens de la position française puisqu'elle vient d'engager des procédures d'infraction contre la R.F.A. et les Pays-Bas pour leur demander l'annulation des mesures précitées.

**M. le président.** Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère des affaires européennes.

Les crédits du ministère des affaires européennes étant inscrits à la ligne « Affaires étrangères » j'appelle maintenant les crédits de cette ligne dont les votes avaient été précédemment réservés.

**M. Robert Montdargent.** Le groupe communiste s'abstient sur l'ensemble des crédits.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marie Daillet.

**M. Jean-Marie Daillet.** Je voudrais fournir deux précisions qui ne sont pas sans importance. La première consiste à rappeler que c'est en votre nom, monsieur le président, que je suis intervenu tout à l'heure puisque vous présidiez la séance.

La deuxième consiste à indiquer que, bien qu'ayant annoncé ce matin que le groupe U.D.C. s'abstiendrait sur l'ensemble du budget des affaires étrangères, il aurait, madame le ministre, si l'occasion lui avait été donnée de voter séparément, voté pour le budget des affaires européennes.

**M. le président.** J'appelle les crédits.

#### ETAT B

*Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)*

« Titre III : moins 80 316 666 francs ;

« Titre IV : 222 996 662 francs. »

#### ETAT C

*Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicable aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).*

Titre V. - Investissements exécutés par l'Etat

« Autorisations de programme : 340 000 000 de francs ;

« Crédits de paiement : 141 250 000 francs. »

Titre VI. - Subventions d'investissement accordées par l'Etat

« Autorisations de programme : 126 300 000 francs ;

« Crédits de paiement : 100 750 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la réduction de crédits du titre III.

*(La réduction de crédits est adoptée.)*

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre IV.

*(Le titre IV est adopté.)*

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

*(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)*

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

*(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marie Caro.

**M. Jean-Marie Caro.** Je suis intervenu tout à l'heure au nom du groupe U.D.F. et j'ai indiqué que celui-ci voterait contre le budget global. Mais je me dois de signaler que le vote aurait été différent si les titres n'étaient pas liés et si nous avions pu voter séparément sur les crédits des affaires étrangères, d'une part, et sur ceux des affaires européennes de l'autre. Personnellement, j'ai voté pour ce budget.

**M. le président.** La parole est à M. Jean de Lipkowski.

**M. Jean de Lipkowski.** Monsieur le président, le groupe du R.P.R. demande un scrutin public.

**M. le président.** Le vote a eu lieu.

**M. Jean de Lipkowski.** M. Peyrefitte avait signalé qu'il aurait voté contre et moi j'ai indiqué, comme M. Caro, que, s'il y avait eu deux budgets, mon groupe se serait abstenu sur celui des affaires européennes.

Mais enfin, puisqu'il n'y a eu qu'un vote, le groupe du R.P.R. a voté contre.

**M. le président.** J'en prends bonne note.

Aucune délégation n'a été apportée au Bureau pour une demande de scrutin public.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

### DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi modifiant le code de procédure pénale et relatif à la détention provisoire.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 325, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi relatif à l'information et à la protection des consommateurs ainsi qu'à diverses pratiques commerciales.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 326, distribué et renvoyé à la commission de la production et des échanges à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

4

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989 n° 160 (rapport n° 294 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Justice ; budgets annexes de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Libération. Justice : annexe n° 24. M. Philippe Auberger, rapporteur spécial ; avis n° 298, au nom de la commission de lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République : tome VII. - Administration centrale et services judiciaires de M. François Asensi ; tome VIII - Administration pénitentiaire et éducation surveillée de M. Gilbert Bonnemaïson ;

Budgets annexes de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Libération : annexe n° 40 - M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial ;

Industrie et aménagement du territoire : Tourisme : annexe n° 21 - M. Alain Rodet, rapporteur spécial ; avis n° 299, tome VIII, de M. Francis Geng, au nom de la commission de la production et des échanges ;

Industrie et aménagement du territoire : commerce et artisanat et article 67 : annexe n° 20 - M. Alain Griotteray, rapporteur spécial ; avis n° 299, tome V, de M. Jean-Paul Charié, au nom de la commission de la production et des échanges.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite à l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

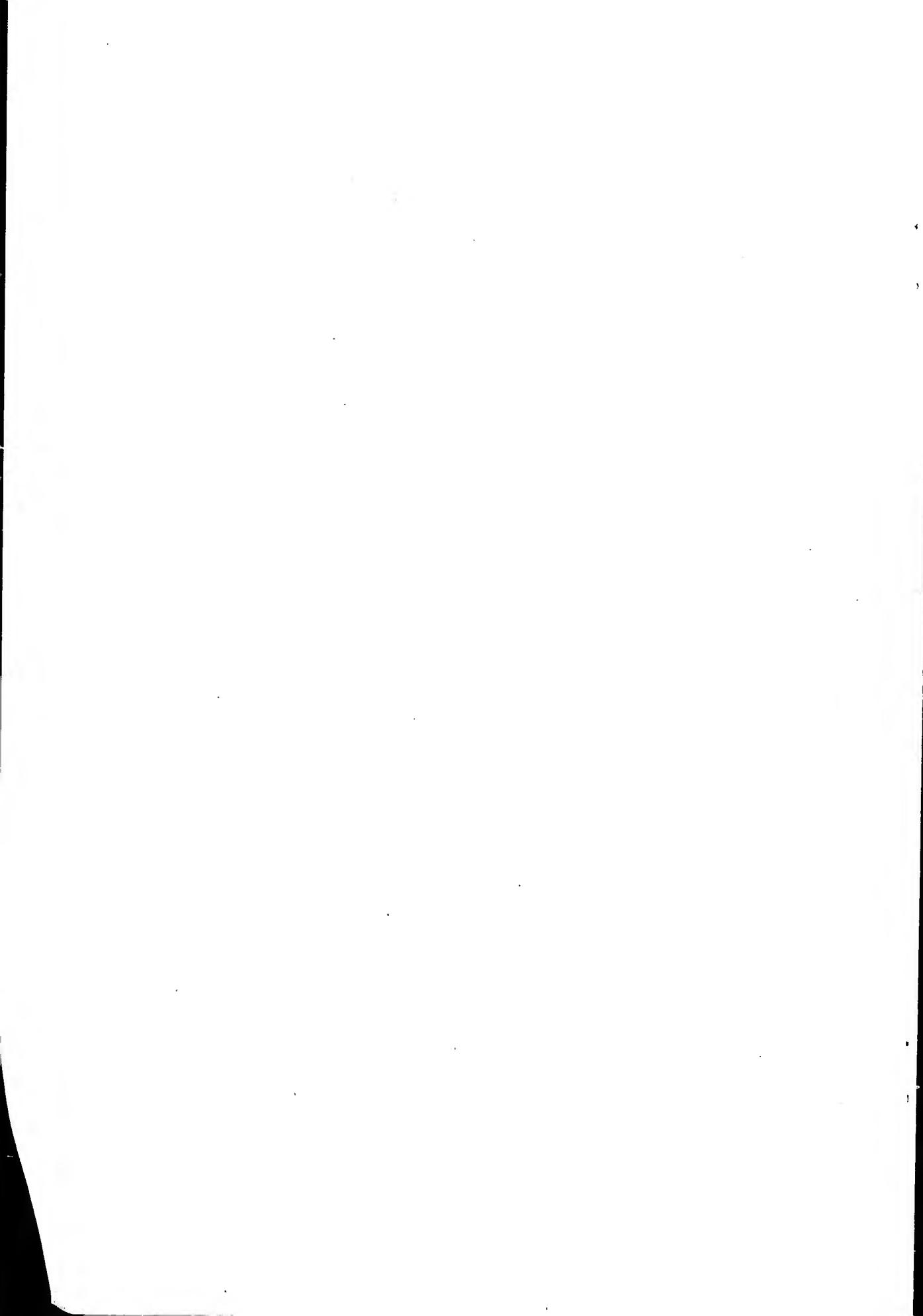
Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

*(La séance est levée le jeudi 27 octobre 1988, à une heure dix.)*

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN



## ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
<b>DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				<b>Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.
03	Compte rendu..... 1 en	108	652	
33	Questions ..... 1 en	108	654	
83	Table compte rendu .....	52	86	
93	Table questions.....	52	95	<b>Les DEBATS du SENAT</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres.
<b>DEBATS DU SENAT :</b>				
05	Compte rendu..... 1 en	99	535	
35	Questions ..... 1 en	99	349	
85	Table compte rendu .....	52	81	<b>Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances.
95	Table questions.....	32	52	
<b>DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				<b>Les DOCUMENTS DU SENAT</b> comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
07	Série ordinaire..... 1 en	670	1 572	
27	Série budgétaire..... 1 en	203	304	
<b>DOCUMENTS DU SENAT :</b>				<b>DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION</b> 26, rue Deseix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77 STANDARD GENERAL : (1) 40-58-75-00 TELEX : 201176 F D'IRJO-PARIS
09	Un en.....	670	1 536	
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Tout paiement est le commande faciliter son exécution Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

**Prix du numéro : 3 F**

*(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débat; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)*

